



HAL
open science

Paris 5e, 39T rue Gay-Lussac : rapport de diagnostic archéologique

David Couturier, Emmanuelle Du Bouetiez, François Renel

► To cite this version:

David Couturier, Emmanuelle Du Bouetiez, François Renel. Paris 5e, 39T rue Gay-Lussac : rapport de diagnostic archéologique. Mairie de Paris, 75004 Paris. 2020. hal-04159677

HAL Id: hal-04159677

<https://hal.science/hal-04159677v1>

Submitted on 12 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Paris (75), 5^e arrondissement

39 T rue Gay-Lussac

David Couturier

avec la collaboration de Emmanuelle du Bouetiez-De-Kerorguen et de François Renel



Rapport de diagnostic archéologique

Arrêté de prescription
2020-124

Ville de Paris
Direction des Affaires Culturelles
Sous - Direction du Patrimoine et de l'Histoire
Département d'histoire de l'architecture et
d'archéologie de Paris
11 rue du Pré
75018 Paris
Tél. 01 71 28 20 13

Octobre 2020
Code DHAAP : 881
Code INSEE : 75105
Code Patriarche : 11250



Table des matières

Données administratives et techniques	3
Fiche signalétique	3
Mots-clefs des thesaurus	5
Intervenants	6
Intervenants scientifiques	6
Intervenants administratifs	6
Intervenants techniques	6
Financement	6
Équipe de fouille	6
Équipe de post-fouille	6
Collaboration	6
Notice scientifique	7
État du site	7
Tableau récapitulatif des résultats	8
Localisation de l'opération	9
Extrait du cadastre	10
Arrêté de prescription	11
Arrêté de désignation	14
Projet scientifique d'intervention	16
Résultats	20
1. Introduction	22
1.1 Raisons de l'intervention	22
1.2 Déroulement de l'opération	24
1.3 Traitement des données	24
2. État des connaissances avant l'opération	26
2.1 Contexte géologique	26
2.2 Contexte archéologique et historique	26
3. Données de terrain	28
3.1 Considérations générales sur la stratigraphie	28
3.2 L'occupation antique	32
3.2.1 Phase 1 : des structures en creux	32
3.2.2 Phases 2 et 3 : des constructions	33
3.3 Les vestiges modernes et contemporains	34
3.3.1 Des constructions	34
3.3.2 De la terre à jardin ?	36
3.3.3 Une vaste excavation	37
4. Synthèse et conclusion	39
5. Bibliographie	40
6. Liste des illustrations	41
Inventaires techniques	42
1. Inventaire des unités stratigraphiques et structures archéologiques.	43
2. Inventaire technique et systématique du mobilier archéologique	44
3. Inventaire des prélèvements	45
4. Inventaire des documents graphiques (plans, relevés, minutes, dessins)	45
5. Inventaire des documents photographiques et audiovisuels	45
6. Inventaire de la documentation numérique	46



Données administratives, techniques et scientifiques



Fiche signalétique

Localisation

Région
Île-de-France

Département
Paris (75)

Commune
Paris

Adresse
39 T rue Gay-Lussac

Codes

Code INSEE
75105

Numéro de dossier Patriarche
11250

code DHAAP
881

Coordonnées géographiques (RGF 1993 - Lambert_93)

X : 651806

Y : 6860517

Coordonnées altimétrique en m NVP

Z : 56,15 m

Références cadastrales

Commune
Paris

Année

Section
BC
Parcelles
19, 48

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Propriétaires du terrain

Fondation de l'Institut Curie

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2020-124 en date du 19/02/2020

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable de l'opération
2020-288 en date du 22/06/2020

Date de la convention
02/07/2020

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

Fondation de l'Institut Curie

Nature de l'aménagement

Projet de construction comprenant
la destruction d'un immeuble et
la réalisation d'une extension de
l'Institut Curie

Opérateur d'archéologie

Pôle archéologique du département
d'histoire de l'architecture et
d'archéologie de Paris (DHAAP)

Responsable scientifique de l'opération

David Couturier

Dates d'intervention

Terrain
du 24/08 au 28/08/2020

Post-fouille
septembre 2020

Surface prescrite

891 m²

Surface diagnostiquée

44,94 m² soit 5 % de la surface
prescrite

Ouverture au niveau du substrat

8,68 m²



Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paléolithique
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésoolithique et Épipaléolithique
- Néolithique
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Protohistoire
 - Âge du Bronze
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
 - Âge du Fer
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du Fer)
- Antiquité romaine (gallo-romain)
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale
 - haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - bas Moyen Âge
 - Temps modernes
 - Époque contemporaine
 - Ère industrielle

Sujets et thèmes

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment
- Structure de combustion
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithe
- Artisanat
- Argile : atelier
- Atelier
- Four à chaux
- Fossé
- Épandage lithique
- Épandage céramique
- St. indéterminée

Mobilier

- nb
- Industrie lithique
 - Industrie osseuse
 - 65 Céramique
 - Restes végétaux
 - 4 Faune
 - Flore
 - 8 Objet métallique
 - Arme
 - Outil
 - Parure
 - Habillement
 - Trésor
 - Monnaie
 - 12 Verre
 - Mosaïque
 - Peinture
 - Sculpture
 - Inscription
 - 9 TCA
 - Plâtre
 - Enduits
 - 27 Os humains

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Archéozoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- Céramologie
- An. de métaux
- Acq. des données
- Numismatique
- Conservation
- Autre

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Dorothee Chaoui-Derieux, SRA	Conservatrice du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
David Couturier, DHAAP	Chargé de mission	Responsable scientifique
Julien Avinain, DHAAP	Chef du pôle archéologique	Montage du projet et suivi scientifique
Laurent Favrole, DHAAP	Chef de service	

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur Régional de l'Archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Dorothee Chaoui-Derieux, SRA	Conservatrice du patrimoine	Prescription et contrôle scientifique
Julien Avinain, DHAAP	Chef du pôle archéologique	Montage du projet et suivi scientifique
Fondation Institut Curie		Maître d'ouvrage

Intervenants techniques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Ets Guintoli	Entreprise de travaux publics	Terrassements mécaniques

Financement

Redevance archéologique

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
David Couturier, DHAAP	Chargé de mission	Responsable scientifique, travaux de fouille
Priscillia Debouige, DHAAP	Technicienne d'opération	Travaux de fouille
Émilie Cavanna, DHAAP	Archéogéographe	Relevé topographique

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
David Couturier, DHAAP	Chargé de mission	Responsable scientifique, enregistrement des données, Traitement du mobilier rédaction du rapport, infographie, coordination scientifique.
Émilie Cavanna, DHAAP	Archéogéographe	Traitement du relevé de terrain
Jean-François Goret, DHAAP	Attaché de conservation	Gestion du mobilier
Claire Martin, DHAAP	Restauratrice	Restauration et stabilisation des objets

Collaboration

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Emmanuelle du Bouetiez-De-Kerorguen, Inrap	Spécialiste	Datation céramique antique
François Renel, Inrap	Spécialiste	Datation céramique moderne



Notice scientifique

Le diagnostic archéologique réalisé au 39 ter de la rue Gay-Lussac a permis de repérer une stratification sur une hauteur de 2 m, surmontant le terrain naturel situé à l'altitude 54 m NVP.

La séquence antique est épaisse de 0,50 m, mais n'est conservée que dans la coupe orientale de l'ouverture. Trois phases ont néanmoins pu être distinguées : la première occupation est matérialisée par des structures en creux dont l'une est datée du milieu du I^{er} s. Deux phases de construction lui succèdent et comportent d'abord une construction en matériaux légers puis une avec un mur maçonné. Le mobilier fait ici défaut pour préciser la chronologie. Toutefois, l'hypothèse d'un rattachement à une zone d'habitat peut être proposée.

Le Moyen Âge n'est pas représenté, même par du mobilier, contrairement à l'époque moderne. À cette période se rattachent deux constructions distinctes : la première est scellée par une couche que nous identifions comme de la terre végétale ancienne et que nous proposons d'associer au jardin du couvent des Ursulines construit au début du XVII^e s. La seconde construction, postérieure aux XVIII^e-XIX^e s., pourrait avoir une destination autre que domestique, sans que l'on puisse préciser d'avantage.

Une vaste excavation des XIX^e – XX^e s. vient oblitérer les occupations antérieures.



État du site

Le terrain naturel a été repéré à l'altitude de 54 m NVP. La fosse 1016 a été fouillée par moitié. Le sommet supposé de l'occupation antique se situe à 54,48 m. Les structures 1013, 1014, 1018 et 1019 se poursuivent au-delà de la limite de reconnaissance profonde. À la fin de l'opération, la tranchée a été rebouchée.





Tableau récapitulatif des résultats

Chronologie	Structures	Mobilier	Interprétation
Antiquité	Fosse, mur	Céramique, faune, fer	Structure d'habitat
Période moderne	Mur		
Époque contemporaine	Fosse	Céramique	

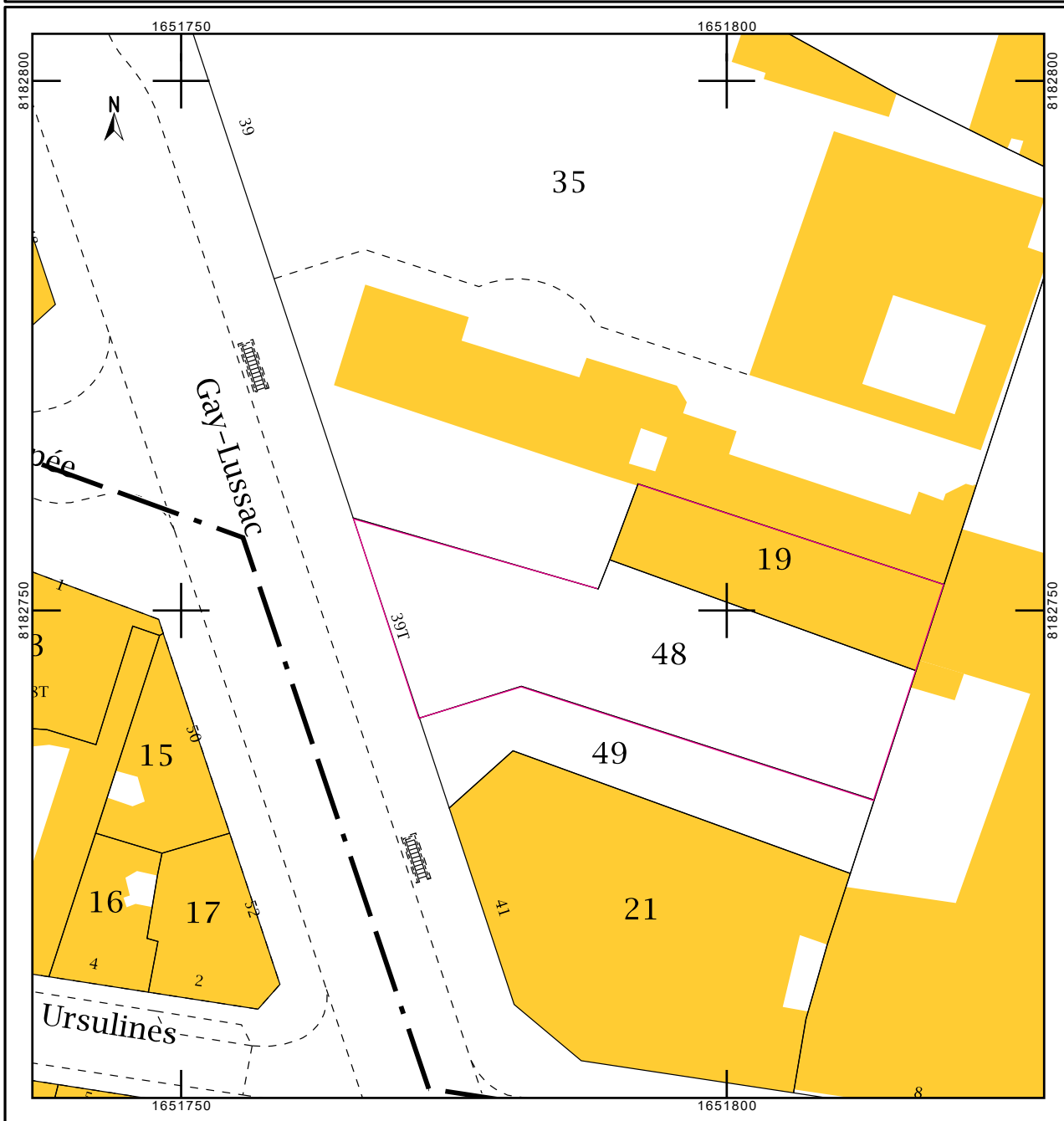


Localisation de l'opération



Extrait du cadastre

Département : PARIS Commune : PARIS 05	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : PARIS - POLE TOPOGRAPHIQUE 6 rue Paganini 75972 75972 PARIS Cedex 20 tél. 01.53.27.42.90 -fax 01.53.27.42.70 pole.topographique.paris@dgfip.finances.gouv.fr
Section : BC Feuille : 000 BC 01 Échelle d'origine : 1/500 Échelle d'édition : 1/750 Date d'édition : 02/10/2020 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC49 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est délivré par : <div style="text-align: center;">cadastre.gouv.fr</div>	



Extrait du plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr).

Arrêté de prescription



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° 2020-124 du 10 FEV. 2020
portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté n° IDF-2019-08-30-010 du 30 août 2019, signé de Monsieur Michel CADOT, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2019-065 du 3 septembre 2019 portant subdélégation de signature à Monsieur Stéphane DESCHAMPS, Conservateur régional de l'archéologie, et à Monsieur Jean-Marc GOUEDO, Conservateur régional adjoint de l'archéologie ;

Vu le dossier enregistré sous le n° CP0751052000006, demande d'information, Consultation-projet, déposé par – FONDATION DE L'INSTITUT CURIE – pour le projet « "extension de l'Institut Curie" – rue Gay Lussac » localisé à PARIS-5E-ARRONDISSEMENT, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 10 février 2020 ;

Vu la demande anticipée de prescription d'archéologie préventive présentée par – FONDATION DE L'INSTITUT CURIE – pour le projet « "extension de l'Institut Curie" – rue Gay Lussac » reçue en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 10 février 2020 ;

Considérant que les travaux envisagés, en raison de leur nature et de leur localisation au sein de la ville du Haut-Empire (à proximité immédiate d'un tronçon de voirie observé en 1983-1984), sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de diagnostic archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « "extension de l'Institut Curie" – rue Gay Lussac », sis en :

RÉGION : ILE-DE-FRANCE
DEPARTEMENT : PARIS
COMMUNE : PARIS-5E-ARRONDISSEMENT
Lieudit ou adresse : 39 T Rue Gay Lussac
Cadastre : Section : BC, Parcelle(s) : 19, 48

Réalisé par : FONDATION DE L'INSTITUT CURIE

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 891 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 - L'attribution de la réalisation du diagnostic fait l'objet d'une décision distincte du présent arrêté.

L'opérateur ainsi désigné soumettra un projet d'intervention élaboré sur la base des objectifs scientifiques et des principes méthodologiques définis par le présent arrêté

Article 3 - Objectifs scientifiques

Le diagnostic devra mettre en évidence la présence ou l'absence de vestiges archéologiques. Dans l'éventualité de présence de vestiges, l'opération devra caractériser lesdits vestiges : état de conservation, profondeur d'enfouissement, épaisseur des niveaux archéologiques, densité, attribution chronologique, surface concernée.

Article 4 - Principes méthodologiques

Le diagnostic sera réalisé au moyen de tranchées d'évaluation ou de sondages ponctuels, adaptés à la morphologie et à la topographie du terrain, avec élargissements localisés autour des vestiges structurés. La surface ouverte en sondage doit être au minimum égale à 10 % de l'emprise du projet. Un quart des structures mises au jour doit être testé au minimum. Préalablement au démarrage sur le terrain de l'opération de diagnostic, le responsable scientifique désigné prendra contact avec l'agent du Service régional de l'archéologie chargé du suivi de cette opération, afin d'établir un premier bilan de la documentation existante sur l'environnement géologique, historique et archéologique.

Article 5 - Responsable scientifique

Le responsable scientifique du diagnostic, dont la désignation fera l'objet d'un arrêté ultérieur, doit justifier des qualifications suivantes : antiquisant.

Article 6 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à FONDATION DE L'INSTITUT CURIE et à Département histoire de l'architecture et archéologie de Paris et INRAP - Direction interrégionale Centre-Île-de-France.

Fait à PARIS, le 09 FEV. 2020

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
et par délégation,
Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie


Jean-Marc GOUÉDO



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Le Préfet de région

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Dorothee CHAUI-DERIEUX
01 56 06 51 80

dorothee.derieux@culture.gouv.fr

Références : CP0751052000006-2

à

Département histoire de l'architecture et archéologie de
Paris
11 Rue du Pré
TOUR C
75018 PARIS

PARIS, le 19 02 FEV. 2020

Objet : Notification d'une prescription de diagnostic d'archéologie préventive et consultation en vue de son attribution

Références : PARIS-5E-ARRONDISSEMENT (PARIS), "extension de l'Institut Curie" - rue Gay Lussac
CP0751052000006
Livre V du Code du patrimoine

P.J. : Arrêté n° 2020-124 du 19 février 2020 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive

Je vous prie de trouver ci-joint un arrêté portant prescription de diagnostic préalable à la réalisation de l'aménagement « "extension de l'Institut Curie" - rue Gay Lussac » situé 39 T Rue Gay Lussac à PARIS-5E-ARRONDISSEMENT.

Vous disposez d'un délai de 14 jours à compter de la réception de la présente pour me faire savoir si vous décidez de réaliser cette opération. À défaut de réponse dans ce délai, vous serez réputé y avoir renoncé.

À toutes fins utiles, je vous communique les coordonnées de l'aménageur concerné par cette prescription :

FONDATION DE L'INSTITUT CURIE

26 Rue d'Ulm

75248 PARIS CEDEX 05

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
et par délégation,
Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional adjoint de l'archéologie

Jean-Marc GOUÉDO

Service régional de l'archéologie
Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France 47 Rue Le Peletier 75009 PARIS
Téléphone 01 56 06 50 00 - Télécopie 01 56 06 52 48
<http://www.culture.gouv.fr/Drac-ILE-DE-FRANCE/>

Arrêté de désignation



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Décision n° 2020-288 du 22 JUILLET 2020
portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Le Préfet de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.522-1 et R.522-1 ;

Vu l'arrêté n° IDF-2019-08-30-010 du 30 août 2019, signé de Monsieur Michel CADOT, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté n° 2019-065 du 3 septembre 2019 portant subdélégation de signature à Monsieur Stéphane DESCHAMPS, Conservateur régional de l'archéologie, et à Monsieur Jean-Marc GOUEDO, Conservateur régional adjoint de l'archéologie ;

Vu l'arrêté n° 2020-124 du 19 février 2020 portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive (PARIS-5E-ARRONDISSEMENT, PARIS, "extension de l'Institut Curie" – 39 ter rue Gay Lussac) ;

Vu l'arrêté n° 2020-157 du 10 mars 2020 portant attribution de la réalisation d'un diagnostic à un opérateur d'archéologie préventive.

Vu le projet scientifique d'intervention de diagnostic présenté par le Département histoire de l'architecture et archéologie de Paris, reçu le 18 juin 2020, approuvé le 22 juin 2020 ;

Vu la proposition de responsable scientifique d'opération présentée par le Département histoire de l'architecture et archéologie de Paris ;

Considérant que le responsable scientifique de l'opération proposé dispose de connaissances, références, qualifications et expériences lui permettant de garantir la qualité scientifique de l'opération archéologique et de prendre, dans le cadre de la mise en œuvre du projet scientifique d'intervention susvisé, les décisions relatives à la conduite scientifique de l'opération et à l'élaboration du rapport de diagnostic dont il dirigera la rédaction ;

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur David COUTURIER est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté du 19 février 2020 susvisé. L'opération est enregistrée sous le code : 11250

Article 2 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la FONDATION DE L'INSTITUT CURIE, à Monsieur David COUTURIER et au Département histoire de l'architecture et archéologie de Paris.

Fait à PARIS, le 22 JUILLET 2020

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
et par délégation,
Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie

Stéphane DESCHAMPS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale des
affaires culturellesService régional de
l'archéologieAffaire suivie par :
Dorothee CHAOUTI-DERIEUX
01 56 06 51 80

dorothee.derieux@culture.gouv.fr

Références : CP0751052000006-12

Département histoire de l'architecture et archéologie de
Paris
11 Rue du Pré
TOUR C
75018 PARIS

PARIS, le 12 2 JUIN 2020

Objet : Notification d'arrêté de désignation de responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive

Références : PARIS-5E-ARRONDISSEMENT (PARIS), "extension de l'Institut Curie" – 39 ter rue Gay Lussac
CP0751052000006
Livre V du Code du patrimoine

P.J. : Arrêté n° 2020-288 du 22 juin 2020 portant désignation du responsable scientifique d'un diagnostic d'archéologie préventive.

J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté n° 2020-288 du 22 juin 2020 dont vous trouverez copie ci-joint, Monsieur David COUTURIER a été désigné en qualité de responsable scientifique du diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté n° 2020-124 du 19 février 2020.

Aux termes de l'article R.523-22 du code du patrimoine, le responsable scientifique est l'interlocuteur du préfet de région et le garant de la qualité scientifique de l'opération archéologique. À ce titre, il veille au respect des objectifs scientifiques de la prescription, à la mise en œuvre de votre projet d'intervention, assure la conduite effective de l'opération sur le terrain et prend les décisions relatives à l'élaboration du rapport d'opération dont il dirige la rédaction, dans les respects des normes fixées par les arrêtés des 16 et 27 septembre 2004.

Je vous invite à m'informer sans délai de toute circonstance qui pourrait remettre en cause cette désignation.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région, Préfet de Paris
et par délégation,
Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie


Stéphane DESCHAMPS

Service régional de l'archéologie
Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France 47 Rue Le Pelletier 75009 PARIS
Téléphone 01 56 06 50 00 - Télécopie 01 56 06 52 48
<http://www.culture.gouv.fr/Drac-ILE-DE-FRANCE/>

Projet scientifique d'intervention



Mairie de Paris
 Direction des Affaires Culturelles
 Département d'Histoire de l'Architecture et d'Archéologie de Paris
 11, rue du Pré – 75018 PARIS – Tél. 01 71 28 20 20

PROJET SCIENTIFIQUE D'INTERVENTION

Pour la réalisation de l'opération de diagnostic archéologique dénommée :
 Paris 75005
 39T rue Gay-Lussac

Références

- Prescription du préfet de la région Île-de-France : arrêté n° 2020-124 en date du 19/02/2020
- Nature de l'opération : Diagnostic
- Commune : 75005 Paris
- Adresse : **39T rue Gay-Lussac**
- Références cadastrales : section 05-BC, parcelle(s) 19 et 48
- Surface du projet : 891 m²
- Propriétaire du terrain : Institut Curie

1. Périmètre de l'aménagement

Dans le cadre de la rénovation et de l'extension de l'Institut Curie, la parcelle située au n° 39 ter de la rue Gay-Lussac fait l'objet d'un projet de réaménagement. Il comprend la destruction d'un immeuble (construit en 1934), situé en bordure nord-est et comportant un niveau semi-enterré. La nouvelle construction qui le remplacera occupera l'intégralité de la surface et comportera trois niveaux de sous-sol (base : 42,18 m NVP). La surface de la parcelle est de 891 m².

1. Problématiques scientifiques

Ce projet de construction se situe sur le flanc sud de la montagne Sainte-Geneviève. Les opérations réalisées sur l'emprise de l'Institut Curie, permettent de restituer un quartier d'habitat antique à l'est du *cardo* de la rue Saint-Jacques (**figure 1**). Immédiatement à l'ouest de la parcelle à aménager, la fouille effectuée sous la rue Gay-Lussac entre les numéros 39-43 et 44-70 a révélé deux rues et des vestiges d'habitations dont des caves (**figure 2**). Pour la période postérieure, il faut souligner la présence du couvent des Ursulines fondé au XVII^e s. (**figure 3**). Le recallage de l'emprise sur le plan Verniquet de 1790 permet de supposer que le diagnostic pourrait mettre au jour une aile de l'établissement religieux.



Figure 1 : plan des vestiges antiques du V^e arrondissement (d'après la catalogue de l'exposition « Construire à Lutèce »)

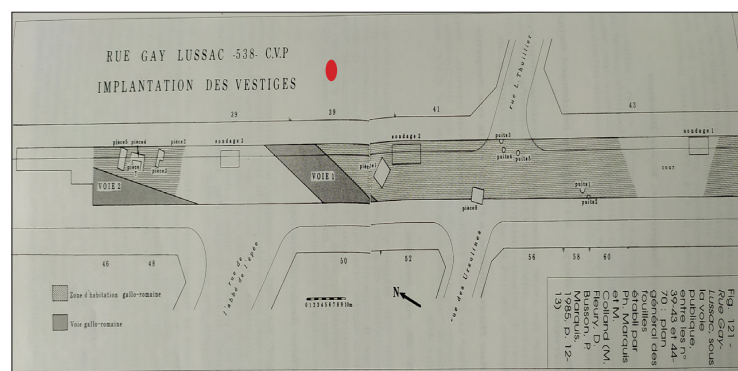


Figure 2 : plan des fouilles réalisées dans la rue Gay-Lussac (d'après la carte archéologique de Paris)



Figure 3 : emprise du diagnostic sur le plan Verniquet (1790)

2. Contraintes techniques

L'opération de diagnostic se déroulera dans un espace de cour suffisamment vaste pour permettre une mécanisation (**figures 4 et 5**). Au sud-est, des plaques de béton, posées verticalement et délimitant un espace surélevé, pourront être déposées.

Le bâtiment occupant la partie nord-est de la parcelle sera toujours en activité : il a donc été convenu de délimiter une zone de circulation pour les piétons avec des barrières mises en place par l'aménageur, préalablement au démarrage de l'intervention (**figure 5**).

La stratigraphie dans ce secteur de Paris est relativement importante : le niveau de sol actuel se situe vers 56 m NVP tandis que les niveaux géologiques se recontrent aux alentours de 53 m d'après les données des opérations archéologiques réalisées en périphérie. La sédimentation comprend de 0,50 à 1 m de couches antiques recouvertes par 2 m de remblais, essentiellement de la terre à jardin.

La surveillance préalable des sondages géotechniques permettra de critiquer ces données préliminaires et d'affiner les modalités d'intervention.

3. Méthodes et techniques envisagées

Une seule tranchée pourra être réalisée à partir du sud-est. Les profondeurs devant être terrassées dépassant vraisemblablement 1,30 m, une ouverture sur une largeur de 3 godets est envisagée (entre 4,5 m et 6 m de large) : deux paliers de sécurité seront laissés sur les côtés (1,30 m de profondeur) et la partie centrale sera terrassée jusqu'à l'apparition des niveaux archéologiques structurés. La longueur maximale de l'ouverture ne pourra excéder 8 m en raison de la nécessité de ménager un espace pour stocker les déblais côté nord-ouest (**figure 5**).

Les terrassements seront réalisés par l'entreprise Guintoli sous le contrôle de l'équipe archéologique. Les archéologues assisteront en permanence aux opérations. Des photographies et des relevés seront réalisés pour définir au mieux les séquences stratigraphiques rencontrées ; un tri du matériel permettra d'associer aux niveaux fouillés les marqueurs chronologiques nécessaires à la caractérisation de ces séquences.

Un enregistrement adapté au contexte urbain accompagnera les opérations de fouille, celui-ci sera ensuite numérisé dans l'outil métier mis en place au sein du DHAAP (dont la partie consacrée aux archives alimente les données du projet R&CAP).

4. Moyens prévus

Phase terrain : 20 jours

Rédaction du rapport : 20 jours

5. Délais de réalisation et calendrier



Figure 4 : plan de l'existant avec en rouge le bâtiment devant être démolit et en jaune l'emprise du projet

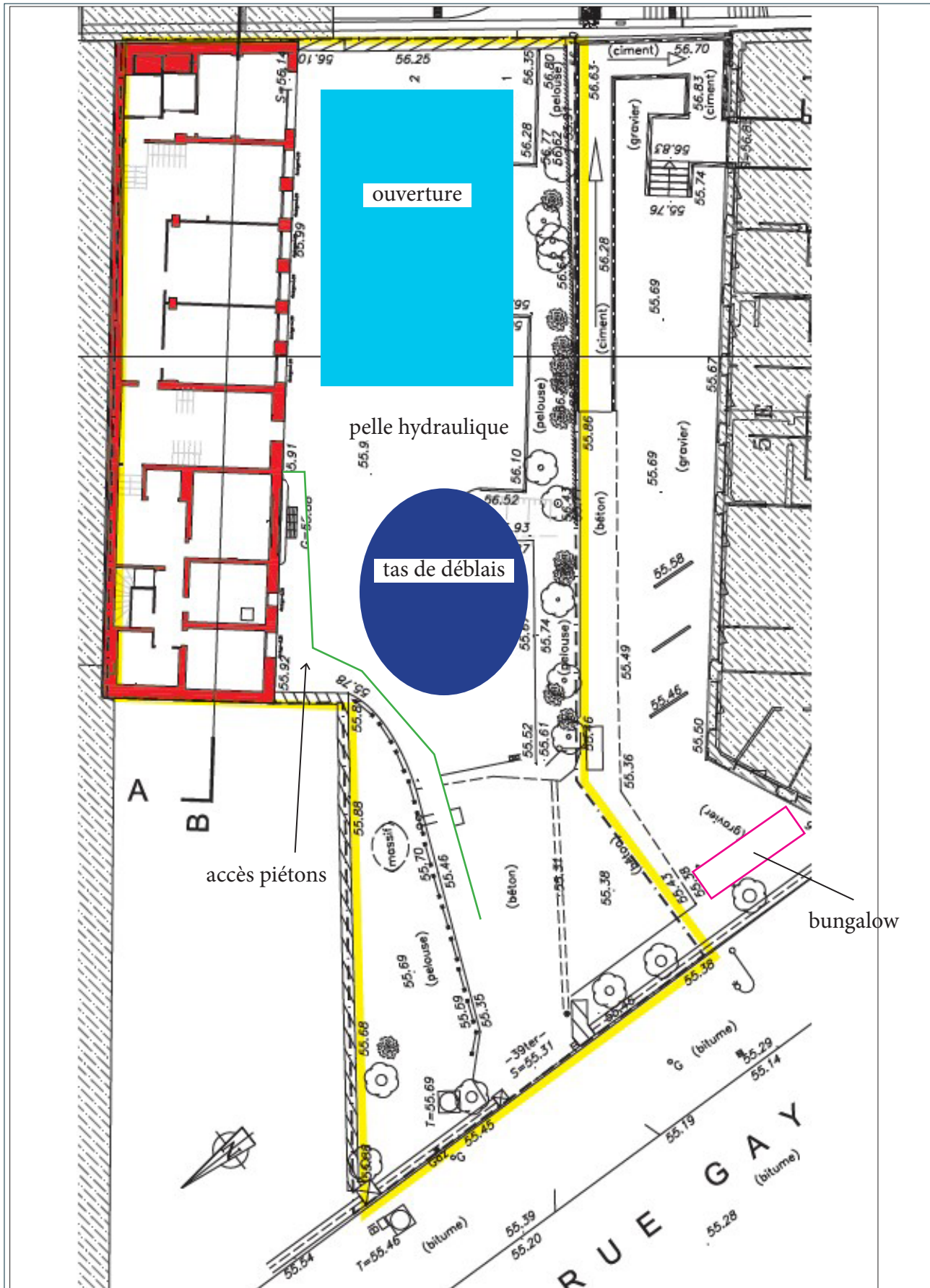
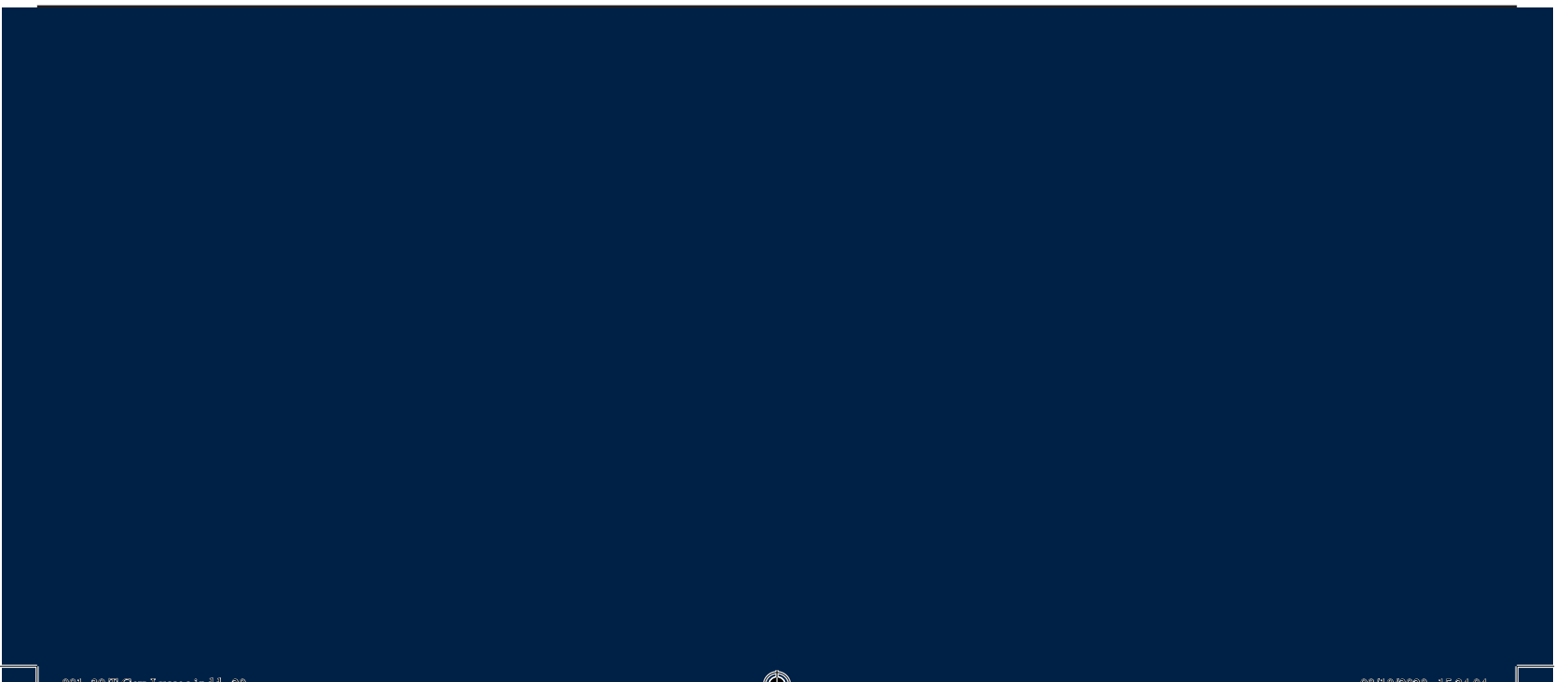


Figure 5 : localisation projetée de la tranchée de diagnostic



Résultats



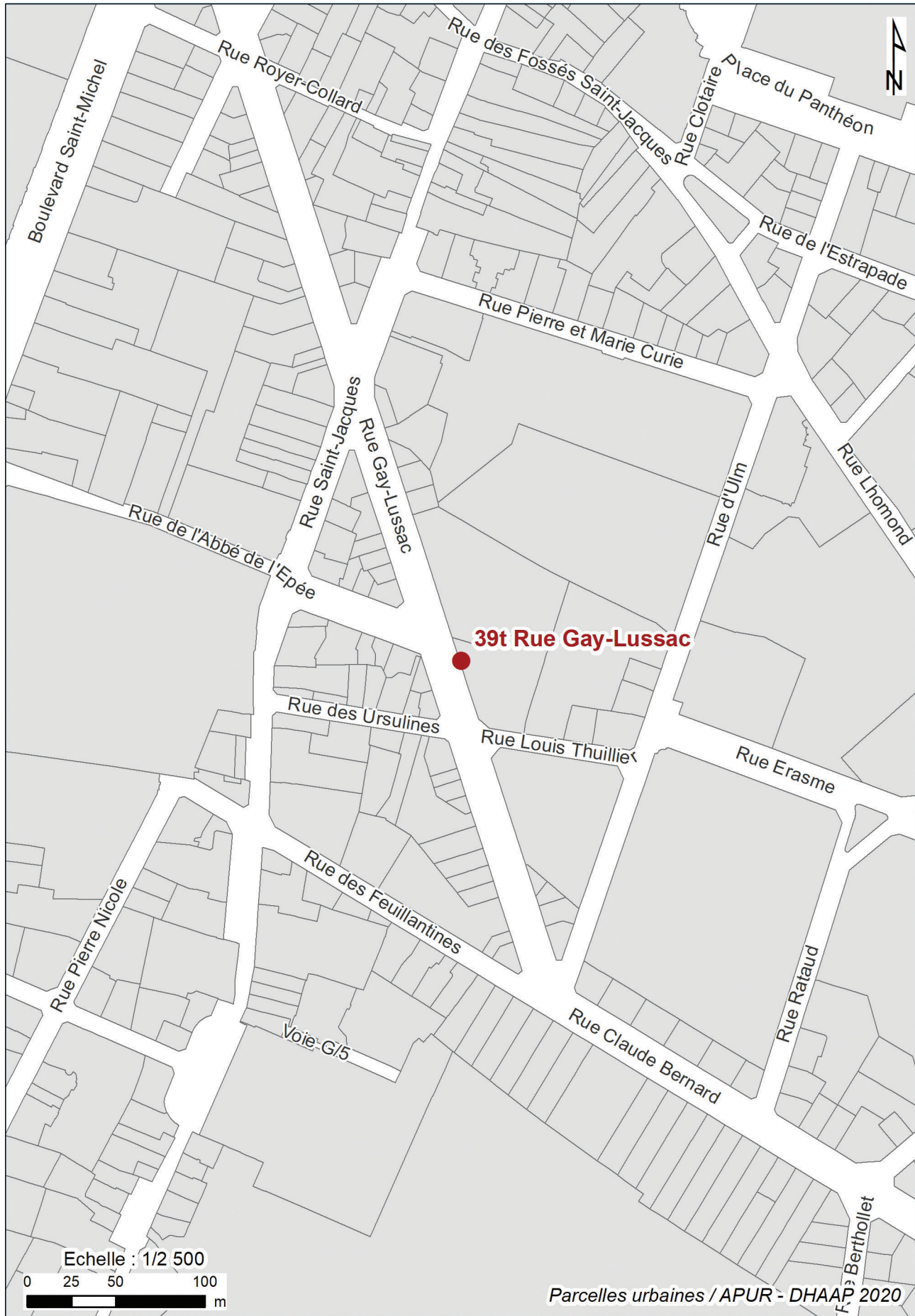


Fig. 1. Localisation de l'intervention au 1/2500 sur le fond de plan de l'Apur (Atelier parisien d'urbanisme). Plan, Emilie Cavanna, DHAAP.

1. Introduction

1.1 Raisons de l'intervention

Le diagnostic archéologique du 39 ter de la rue Gay-Lussac concerne une parcelle de 891 m² et fait suite à un projet de réaménagement de l'Institut Curie dans un espace nommé « Coursaget » (**Fig. 1** et **Fig. 2**). Il comprend la destruction d'un immeuble (construit en 1934), situé en bordure nord-est de l'emprise. La nouvelle construction (**Fig. 3**) qui le remplacera occupera l'intégralité de la surface et comportera trois niveaux de sous-sol (base : 42,18 m NVP).

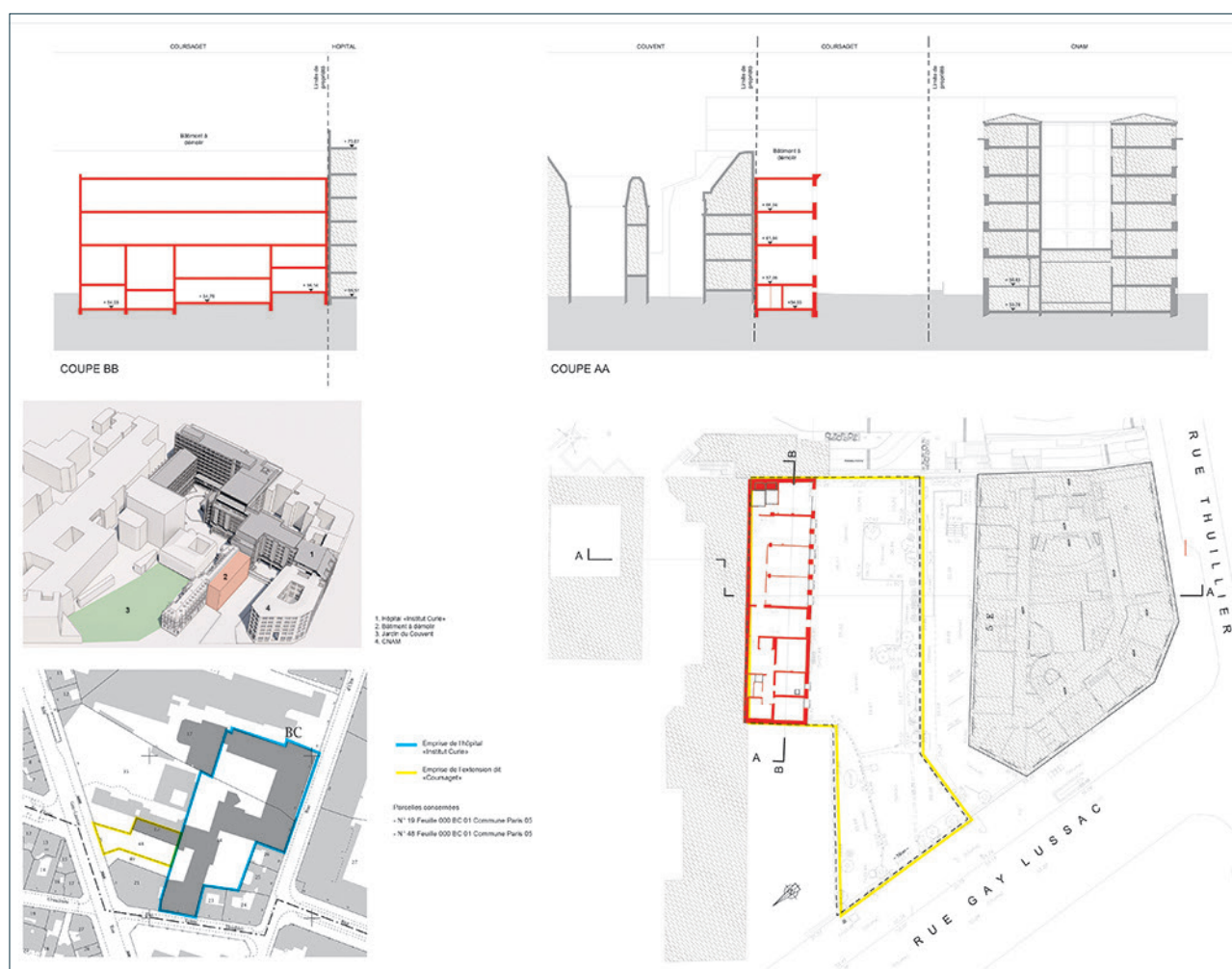


Fig. 2. Plan de situation. Plan, Document aménageur

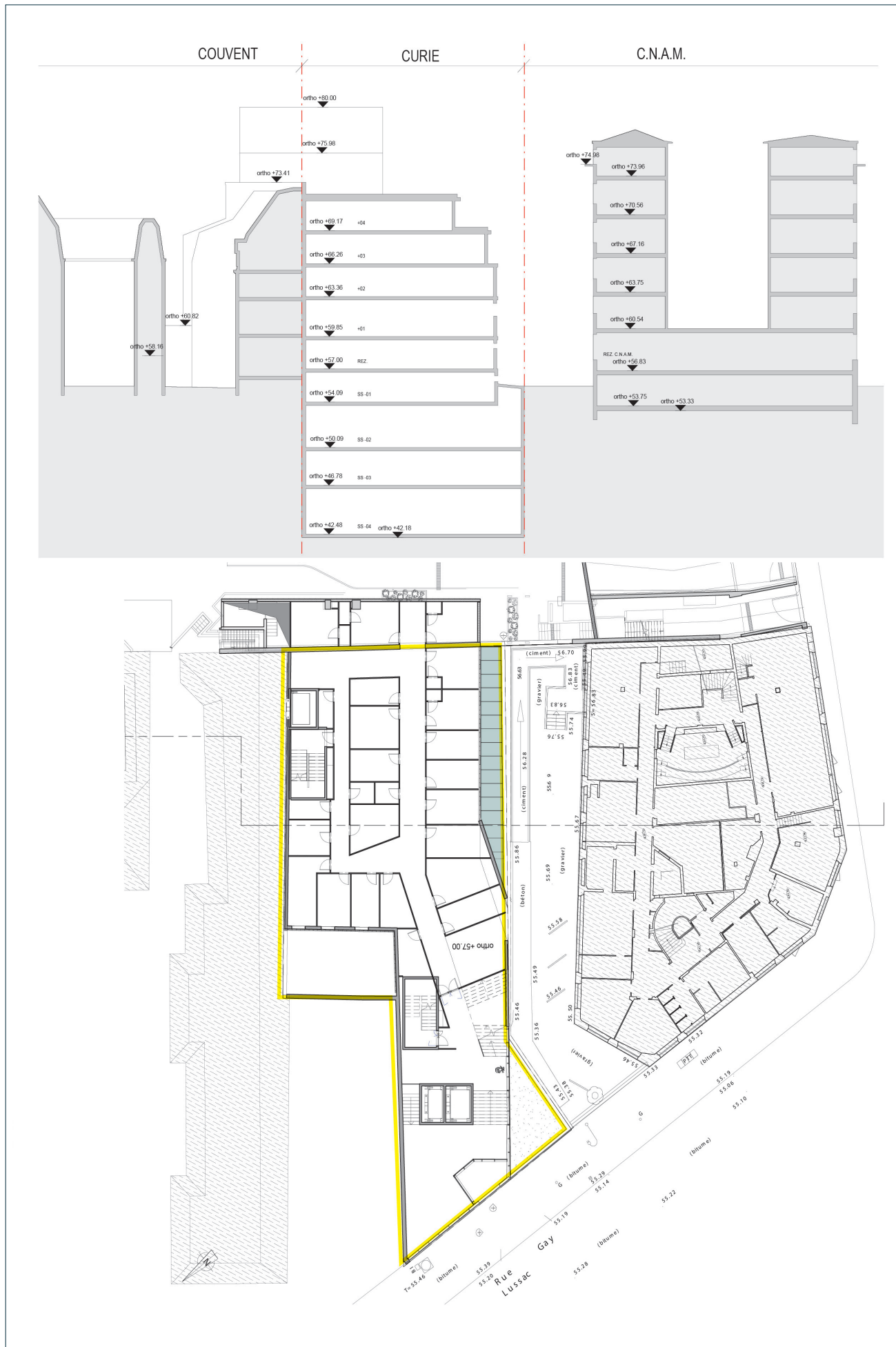


Fig. 3. Plan du projet. Plan, Document aménageur.

1.2 Déroulement de l'opération

Le terrain accessible se présente sous la forme d'un quadrilatère dont le plus grand côté est orienté ESE-ONO. Sa longueur maximale est de 45 m pour une largeur de 10 m environ. Afin de préserver l'accès à rue, de même que celui d'un parking à deux roues, il a été convenu qu'une tranchée serait implantée en fond de parcelle, c'est-à-dire côté est. Un accès piéton a par ailleurs été ménagé le long du bâtiment côté nord.

Préalablement à l'intervention archéologique, une reconnaissance de sol été effectué par l'entreprise Geolia. Nous avons pu assister à l'expertise réalisée du 23 au 25 juin et obtenir le rapport. Ainsi, nous avons pu estimer que les couches surmontant le terrain naturel étaient épaisses de 2,5 m à 3,5 m.

La tranchée de reconnaissance est orientée parallèlement aux limites nord et sud de la parcelle (**Fig. 4**).

Elle a été terrassée à partir de l'est. Etant donnée la profondeur à atteindre, deux banquettes de sécurité ont été ménagées sur les côtés, la partie centrale étant approfondie jusqu'au terrain naturel. La longueur de la tranchée est de 10,50 m et sa largeur est de 4,80 m. L'ouverture au terrain naturel ; effectuée sur une largeur de 1,55 m, est de 8,68 m². Il n'a pas été possible d'étendre plus la reconnaissance en raison des tas de déblais. Deux coupes ont été produites : celle de la paroi est (coupe 1) et celle de la paroi sud (coupes 2 et 3). Pour cette dernière, les deux coupes n'étant pas sur le même plan, du fait de la présence de la banquette, nous avons opéré par projection.

1.3 Traitement des données

Le mobilier céramique a été expertisé par Emmanuelle du Bouetiez-De-Kerorguen (Inrap) pour la période antique et par François Renel (Inrap) pour les éléments plus récents.

L'ensemble des données (US, mobilier, minutes et photographies) a été saisi, numérisé et intégré dans l'outil métier mis en place par l'équipe du pôle archéologique qui alimente la base de données R&CAP (notice de site n° 2321). Les unités stratigraphiques sont inventoriées ainsi que le mobilier (Section III). Les minutes de terrain ont été numérisées puis redessinées sur ordinateur grâce à un logiciel de dessin vectoriel. Les prises de vue ont été traitées par les photographes du DHAAP et numérotées à partir de 1.



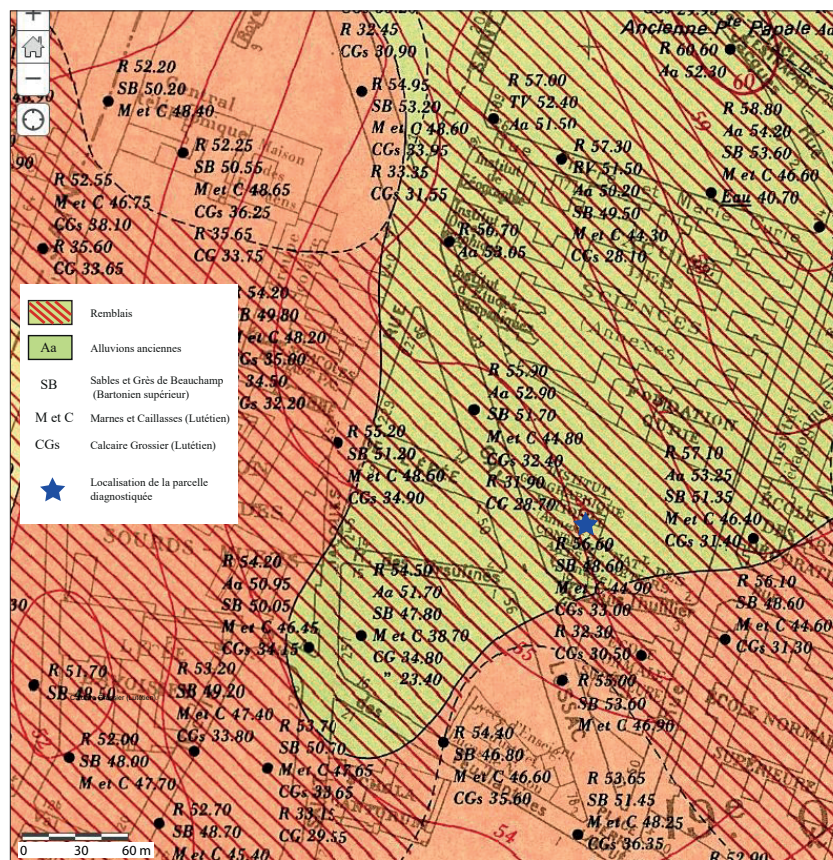
Fig. 4. Plan général du diagnostic. Plan : Emilie Cavanna, DHAAP. DAO : David Couturier, DHAAP.



2. État des connaissances avant l'opération

2.1 Contexte géologique

La parcelle se situe sur le versant sud de la Montagne Sainte-Geneviève à une altitude qui varie de 56,17 m (coté est) à 55,31 m (côté ouest) NVP. La carte géologique de Paris (feuille n° 183) indique la présence de remblais modernes qui surmontent des alluvions anciennes constituée de sables et de graviers (Fig. 5). La reconnaissance géotechnique a révélé 2,5 à 3,5 m de remblais.



2.2 Contexte archéologique et historique

L'emprise se situe sur la rive gauche en marge sud de l'emprise de la ville du Haut-Empire, dans un secteur dévolu à l'habitat, mais aussi dans une moindre mesure à vocation artisanale (Fig. 6).

Sous la rue Gay-Lussac, sous la voie, entre les n° 39-43 et 44-70 (fouille n° 538), c'est-à-dire au droit de l'emprise, deux rues ont été mises en évidence (Busson 1998 : 209) : un *cardo* parallèle à celui de la rue Saint-Jacques et l'autre présentant une orientation divergente à la trame viaire. Des vestiges de construction ont été dégagés dont des caves, ainsi que des puits. Un pilier lié à un aqueduc est présent au sud de la fouille. L'occupation s'étale de l'époque augustéenne au milieu du III^e s. Plus au nord, dans l'Institut Curie (fouille n° 584), la continuité du *cardo* précédent est attestée et forme un carrefour avec une rue decumane. Au nord de cette dernière, se développent des habitations dotées là aussi de caves. A l'est de notre emprise, au n° 26 et 36 de la rue d'Ulm et n° 8 de la rue Thuillier (fouille n° 545), l'occupation antique, épaisse de 0,50 m à 1 m, était recouverte par 2 m de terre à jardin. Dans la partie ouest, un aqueduc a été repéré : il est à relier avec la découverte d'une pile maçonnée effectuée au sud de

l'emprise de la fouille effectuée sous la rue Gay-Lussac au niveau du n° 39 (cf. *supra*) et à celles de la fouille du 64 rue Gay-Lussac. Il s'agit d'une probable dérivation de l'aqueduc principal de Lutèce dit d'Arcueil. Côté est, on trouve successivement des fossés, des habitations puis deux galeries parallèles.

La présence de fours de potiers aux 9-11 rue des Ursulines et au 12 de la rue des Feuillantines témoignent de la proximité, côté ouest, d'un artisanat spécialisé (**Busson 2019** : p. 123).

Au Moyen Âge, le secteur est *extra-muros*. La recherche documentaire effectuée dans le cadre de la fouille du n° 64 de la rue Gay-Lussac a bien décrit la dynamique d'urbanisation de type rue-faubourg du secteur à partir de l'axe antique de la rue Saint-Jacques situé à une centaine de mètres plus à l'ouest

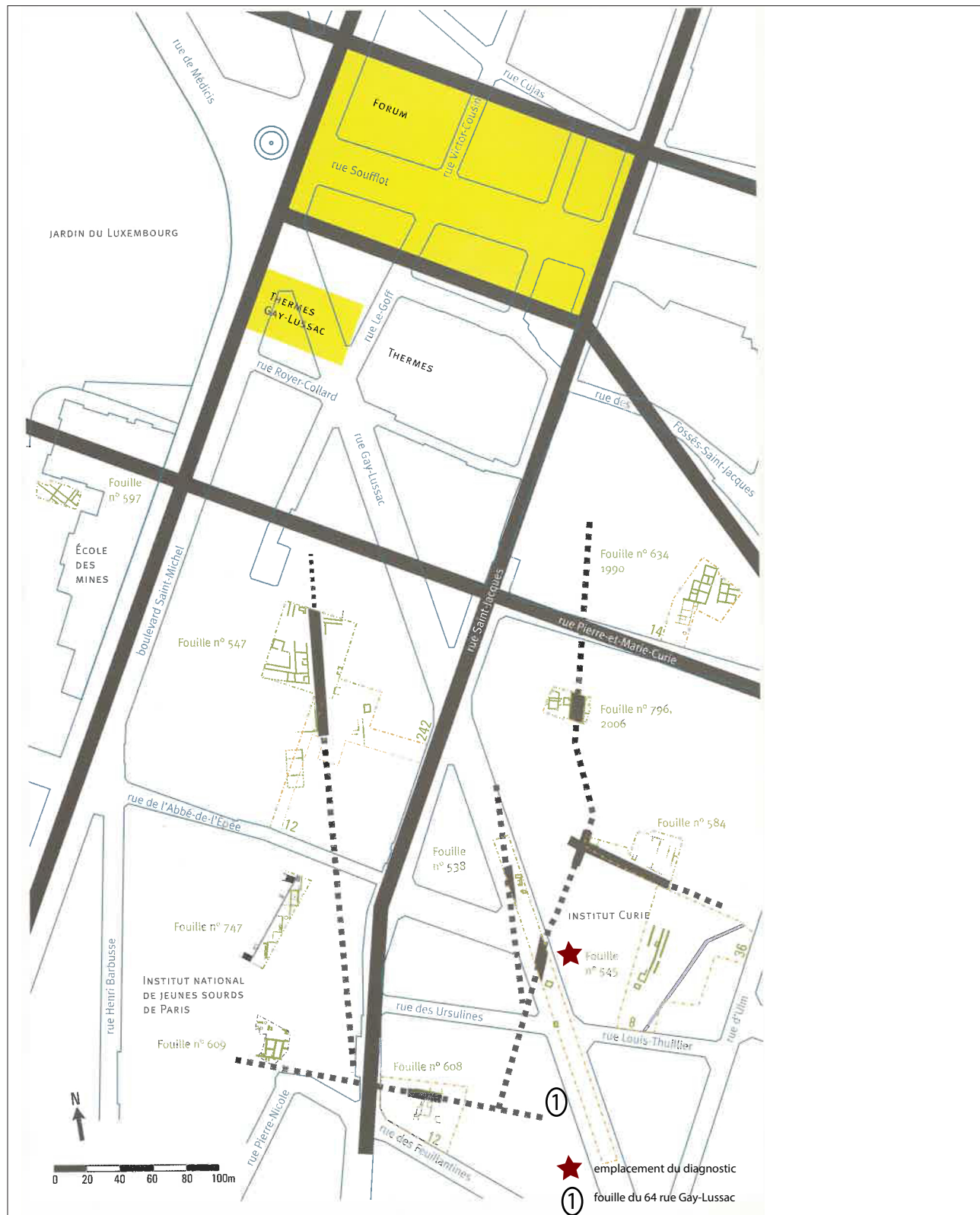


Fig. 6. Contexte archéologique antique. Plan : d'après Catalogue d'exposition « Construire à Lutèce », p. 21 . DAO : David Couturier, DHAAP.

(Celly 2003 : p. 22) : ici, la commanderie Saint-Jacques-du-Haut-Pas, qui est installée au XIII^e s., est à l'origine du processus qui est abouti dans la deuxième moitié du XVI^e s. d'après les plans. La parcelle qui nous intéresse se trouve à l'arrière de ce lotissement en front de rue et est constitué de jardins clos avec présence de quelques bâtiments. D'ailleurs, l'implantation de l'abbaye des Ursulines en 1610 s'est effectuée par l'acquisition de plusieurs propriétés comportant des bâtiments (Biver 1975 : 282) qui sont intégrés à une nouvelle construction (Jégou 1981 : p. 36).

En outre, nous nous situons aussi immédiatement au nord de la zone de carrières souterraines qui affectent particulièrement le sous-sol de cette partie méridionale de l'agglomération parisienne (Fig. 7).

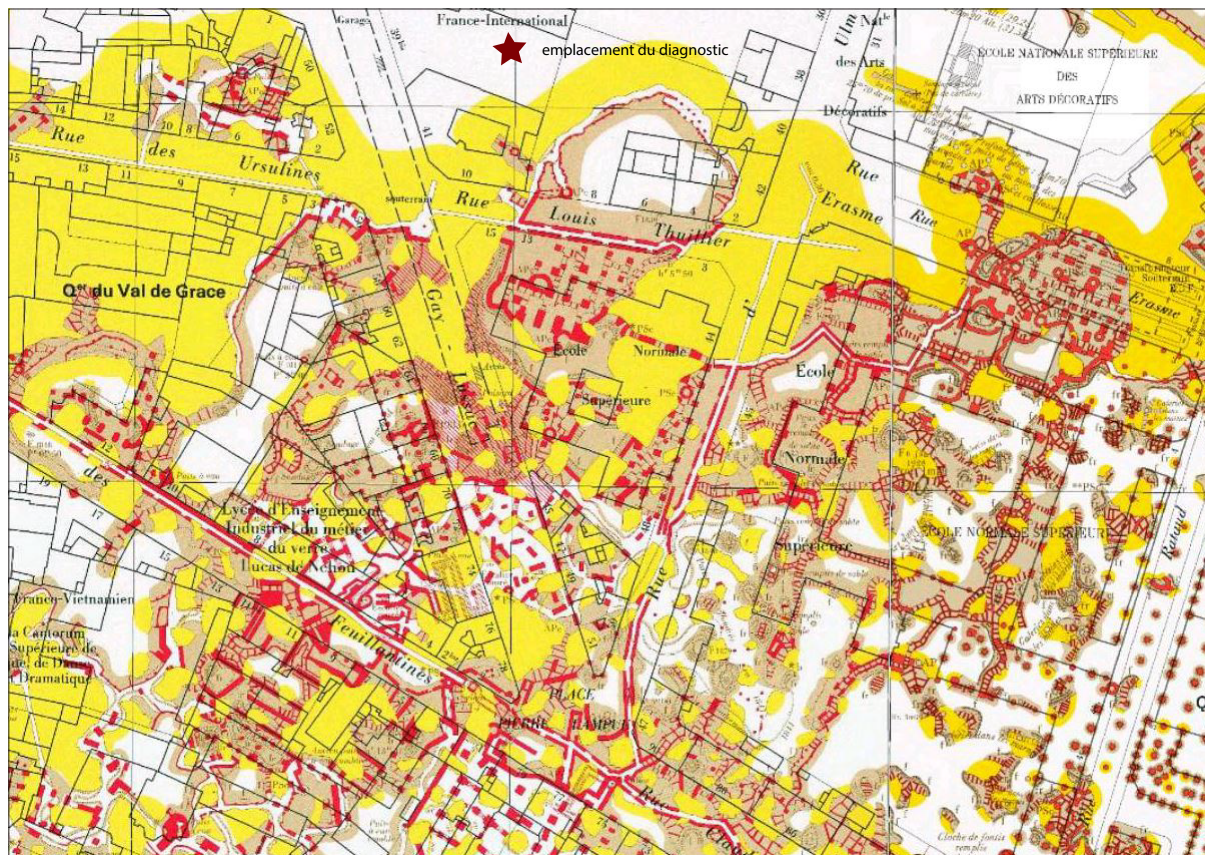


Fig. 7. Extrait du plan des carrières et zones des terrains exposés à un risque naturel de Paris, Inspection Général des Carrières, ville de Paris, 1975, révisé en 1983. Feuille 26-48.

3. Données de terrain

3.1 Considérations générales sur la stratigraphie

L'épaisseur de la stratification atteint 2 m d'épaisseur (hors structures en creux). Elle surmonte le terrain naturel (US 1023) qui a été reconnu au plus haut à l'altitude de 54 m NVP (Fig. 8) ; plus à l'ouest, son niveau d'apparition qui se situe entre 53,88 et 53,76 m traduit un décaissement (Fig. 9). Il est composé en partie supérieure de limon sableux brun clair-ocre contenant des cailloutis siliceux (épaisseur : 0,52 m). En dessous, on trouve du sable grossier orangé. Il s'agit des alluvions anciennes.

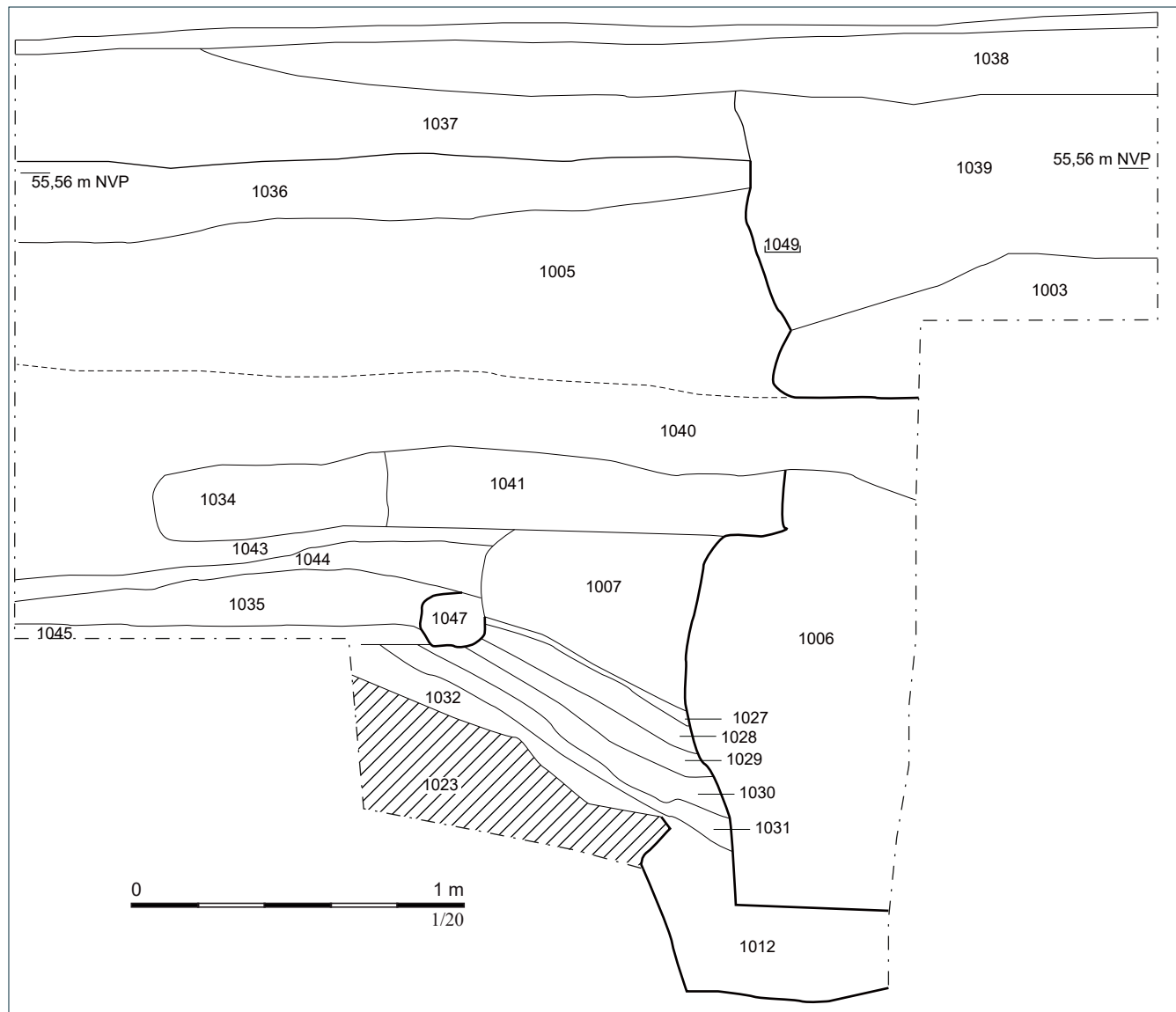


Fig. 8. Coupe 1 de la tranchée de diagnostic. Relevé : David Couturier, DHAAP. DAO : David Couturier, DHAAP.

- 1003** : limon sableux rose avec petits blocs.
- 1005** : limon sableux brun.
- 1006** : blocs de calcaire assisés et liés à la terre (limon très sableux orangé).
- 1007** : blocs de calcaire dans limon sableux brun foncé.
- 1012** : limon sableux brun à gris (vers le fond).
- 1013** : creusement fosse.
- 1023** : cailloutis siliceux dans limon sableux brun clair-ocre (en dessous : sable grossier orangé).
- 1027** : limon sableux brun orangé.
- 1028** : limon sableux grisâtre.
- 1029** : calcaire damé.
- 1030** : limon sableux gris foncé.
- 1031** : limon sableux brun-beige.
- 1032** : limon sableux brun-gris.
- 1034** : blocs et TCA dans limon sableux brun foncé.
- 1035** : limon sableux brun-gris.
- 1036** : ensemble de couches de nodules de calcaire jaune compacté.
- 1037** : gravats de plâtre, blocs et sable.
- 1038** : plâtre et limon sableux grisâtre.
- 1039** : gravats de plâtre et cailloutis.
- 1040** : limon sableux brun foncé avec blocs.
- 1041** : limon sableux orangé.
- 1043** : sable fin orangé.
- 1044** : limon verdâtre.
- 1045** : sable de type TN inf. avec un peu de limon sur cailloutis.
- 1047** : arrachage de bloc ou bioturbation.
- 1049** : creusement fosse.

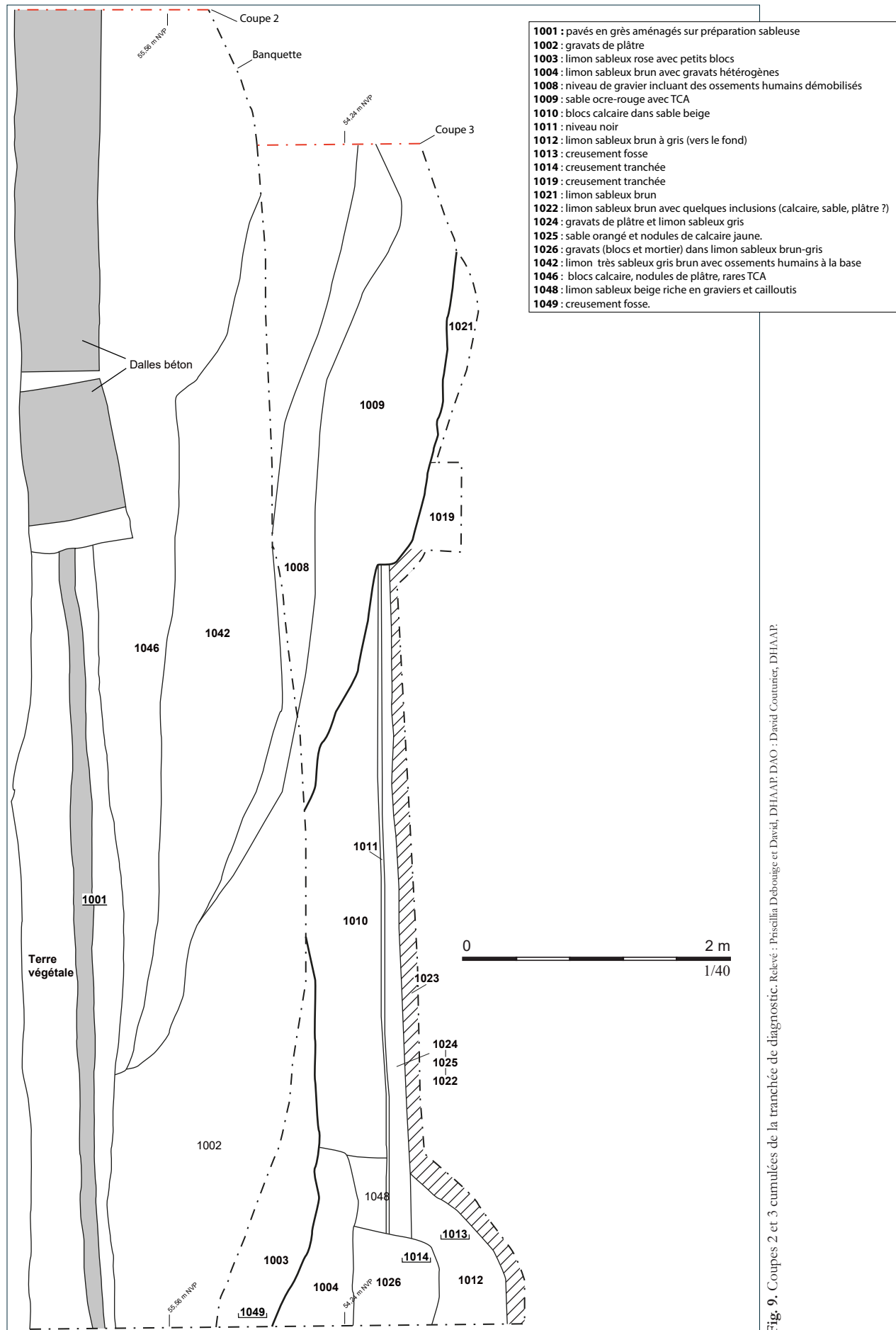


Fig. 9. Coupes 2 et 3 cumulées de la tranchée de diagnostic. Relevé : Priscillia Debonoige et David, DHAAAP; DAO : David Couturier, DHAAAP.

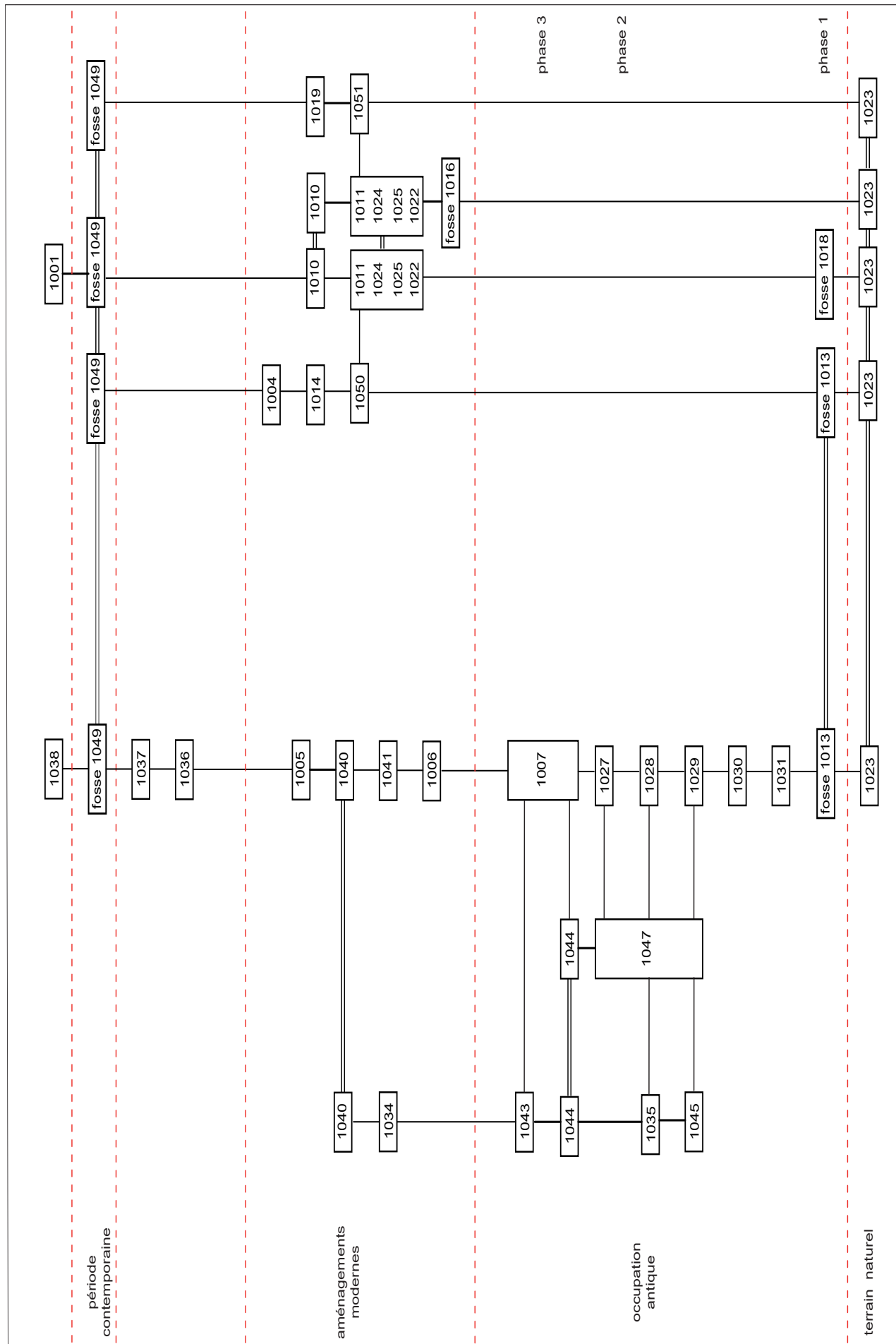


Fig. 10. Diagramme stratigraphique. DAO : David Couturier, DHAAP.

3.2 L'occupation antique

La stratification antique n'est conservée que dans la coupe est de la tranchée de reconnaissance (coupe 1) sur une hauteur de 0,50 m, sans tenir compte de sa conservation différentielle induite par un phénomène de tassement. Elle comprend des structures en creux et un ensemble de couches. Leur analyse permet de proposer d'identifier trois phases (**Fig. 10**).

3.2.1 Phase 1 : des structures en creux

La fosse **1013** se situe en limite orientale de l'ouverture et n'a été que partiellement reconnue sur 0,95 m du nord au sud et sur 0,80 m d'est en ouest. Son plan ne peut donc pas être restitué. Le fond du creusement est plat et ses parois sont obliques (**Fig. 11** et cf. Fig. 8 et 9).

Un effondrement de paroi a été observé dans la coupe (côte nord). Elle recoupe le terrain naturel (**US 1023**). Le remplissage (**US 1012**, observé sur une



Fig. 11. La fosse 1013. Cliché : David Couturier, DHAAP.

hauteur de 0,50 m, se compose de limon sableux brun à gris (vers le fond). Il a livré un mobilier peu abondant composé de trois restes de faune, de quatre objets en fers dont trois clous et de quatre tessons de céramique dont un de gobelet en *Terra Rubra* champenois du milieu du I^{er} s.

Plus à l'ouest, une petite fosse ou trou de poteau (**US 1018**) a été identifiée sur le terrain naturel et contre la coupe sud (partie inférieure). Son plan est certainement ovale avec une longueur observée de 0,40 m et une largeur identique (**Fig. 12**). Son remplissage (**US 1017**), conservé sur une hauteur de 0,10 m, est constitué de limon sableux brun foncé avec inclusions limoneuses jaunes-verdâtres en surface. Malgré l'absence de mobilier, nous rattachons prudemment cette structure en creux à l'occupation antique.



Fig. 12. La structure en creux 1018. Cliché : David Couturier, DHAAP.

3.2.2 Phases 2 et 3 : des constructions

Le comblement de la fosse 1013 est surmonté par un ensemble de couches qui se sont affaissées sur son comblement. On trouve successivement (de la base au sommet) (Fig. 13) :

- du limon sableux brun-gris (US 1032) qui pourrait correspondre au paléosol anthropisé ;
- du limon sableux brun-beige (US 1031) ;
- du limon sableux gris foncé (US 1030) qui a livré deux tessons de céramique antique datable du milieu du I^{er} s. : un tesson de Terra Nigra champenoise (assiette Deru A 38) et un tesson de jatte en NPR.

Le démontage en sape entre les US 1030 et 1032 incluses (US 1033) a aussi permis de récupérer un tesson de Terra Nigra du Centre (milieu I^{er} s.) ;

- du calcaire damé (US 1029) ;

Nous proposons de reconnaître ici un sol. D'autant plus, que côté nord, on trouve un possible négatif (US 1047) qui limite aussi une couche de sable (US 1045), de même type que le terrain naturel inférieur avec un peu de limon et qui repose sur des cailloutis calcaires. Il pourrait aussi s'agir d'un sol. Ainsi, nous serions en présence d'une construction (phase 2). Le négatif 1047 pourrait correspondre à la récupération d'une sablière ou d'un solin. Au-dessus

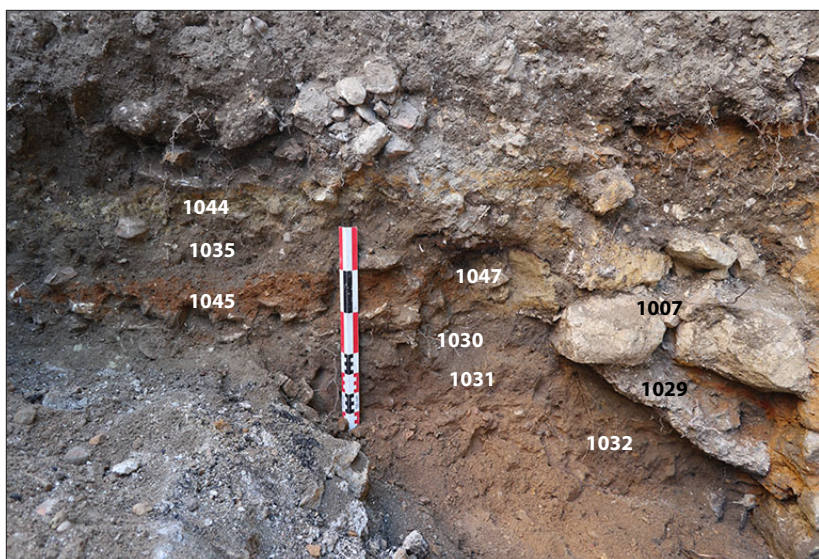


Fig. 13. Détail des couches antiques dans la coupe est. Cliché : David Couturier, DHAAP.

du sol 1029, on trouve du limon sableux grisâtre (**US 1028**) qui pourrait être considéré comme une couche d'occupation puis du limon sableux brun orangé (**US 1027**) pouvant être une recharge de sol. A l'opposé, une couche de limon sableux brun-gris (**US 1035**) recouvre le sol 1045.

Une nouvelle construction succède à la première (phase 3). Elle est constituée par une fondation de mur (**US 1007**) partiellement récupérée. Elle est aménagée avec des blocs de calcaire. Deux couches viennent s'appuyer contre elle, côté nord : du limon verdâtre (**US 1044**) surmonté par du sable fin orangé (**US 1043**). Nous les identifions comme des sols. Aucun élément de datation n'a été recueilli. Côté sud, le recoupement par une maçonnerie postérieure (**US 1006**) nous prive de toute information.

3.3 Les vestiges modernes et contemporains

La présence médiévale n'est pas attestée : aucun mobilier résiduel n'a d'ailleurs été retrouvé dans les contextes plus récents.

L'approche des vestiges postérieurs à l'Antiquité, notamment ceux construits, est délicate du fait de la troncature de la partie supérieure de la stratigraphie.

3.3.1 Des constructions

Dans la paroi orientale de l'ouverture, une maçonnerie (**US 1006**) recoupe les niveaux antiques (**Fig. 14**).

Elle a été observée sur une largeur de 0,60 m et sur une hauteur de 1,30 m. Elle est construite avec des blocs de calcaire jaune (sauf un siliceux) disposés en assises et liés avec un limon très sableux orangé. Cette construction pose problème : son identification est problématique car seule sa limite nord est reconnue. Nous pourrions être en présence d'un angle de deux murs (est-ouest et nord-sud). En outre, il est délicat de proposer une datation, autre que relative (postérieure à l'Antiquité). Dans la continuité de son niveau de destruction supposé (**US 1041**), un tesson de marmite à glaçure jaune de la fin du XVe s. - milieu XVIe s. a été recueilli (**US 1034**). Dans la coupe perpendiculaire (cf. coupe 2) à la précédente, une tranchée de récupération (**US 1014**) a été perçue après terrassement. Une autre tranchée parallèle a été mise en évidence à 4,70 m plus à l'ouest (**US 1019**). Elles encadrent une succession de niveaux lités sur une longueur de 5 m et sur la largeur de l'ouverture, soit 1,55 m. Il s'agit successivement de :

- limon sableux brun avec quelques inclusions (calcaire, sable, plâtre ?), d'une épaisseur de 0,05 m (**US 1022**)
- sable orangé et nodules de calcaire jaune, d'une épaisseur de 0,02 m (**US 1025**)



Fig. 14. La maçonnerie 1006 et les couches postérieures à l'Antiquité. Cliché : David Couturier, DHAAP.

- gravats de plâtre et limon sableux gris, d'une épaisseur de 0,07 m (US 1024)
- niveau noir induré (pas de charbon de bois) d'une épaisseur de 0,02 m (US 1011).

Leur mise en place s'est effectuée après un léger décaissement du terrain naturel qui se situe ici entre 53,76 m (est) et 53,88 m (ouest). La couche 1011 traduit une utilisation.

Nous proposons de restituer une construction dont la destination n'est pas domestique.

Une fosse (US 1016) se situe sous 1022. Elle est de plan ovale avec une longueur de 1,15 m pour une largeur de 0,65 m. Son remplissage, conservé sur une hauteur de 0,08 m, est composé de limon sableux beige à brun. Il a livré trois tessons de céramique des XVIII^e-XIX^e s., ce qui nous fournit un *terminus post quem* pour l'installation de la construction précédemment évoquée. Par contre, la relation stratigraphique entre cette construction et la maçonnerie 1006 est délicate à établir.

3.3.2 De la terre à jardin ?

La coupe 1 montre, au-dessus du niveau de destruction supposé du mur 1006, et sur une hauteur de 0,70 m, une épaisse couche de limon sableux brun (US 1005) qui comprend dans sa partie inférieure des inclusions (US 1040). Elle a livré des tessons de céramique des XVIII^e –XIX^e s. nous proposons de l'identifier comme de la terre à jardin et de rattacher cet ensemble au jardin du couvent des Ursulines construit au début du XVII^e s. En effet, le recalage de la situation de la tranchée de diagnostic sur les plans anciens (De la Grive de 1740, **Fig. 15** et Verniquet de 1790, **Fig. 16**) montre que nous nous situons dans la partie sud du vaste parc entourant le couvent au nord et à l'est. D'ailleurs, la fouille réalisée plus à l'ouest, au n° 26 et 36 de la rue d'Ulm et n° 8 de la rue Thuillier, et dont l'emprise recouvre aussi celle des jardins de l'abbaye, a aussi mis en évidence une épaisseur de 2 m de terre à jardin (cf. *supra*). Toutefois, il ne faut pas exclure pour autant une mise en place antérieure de cette couche.

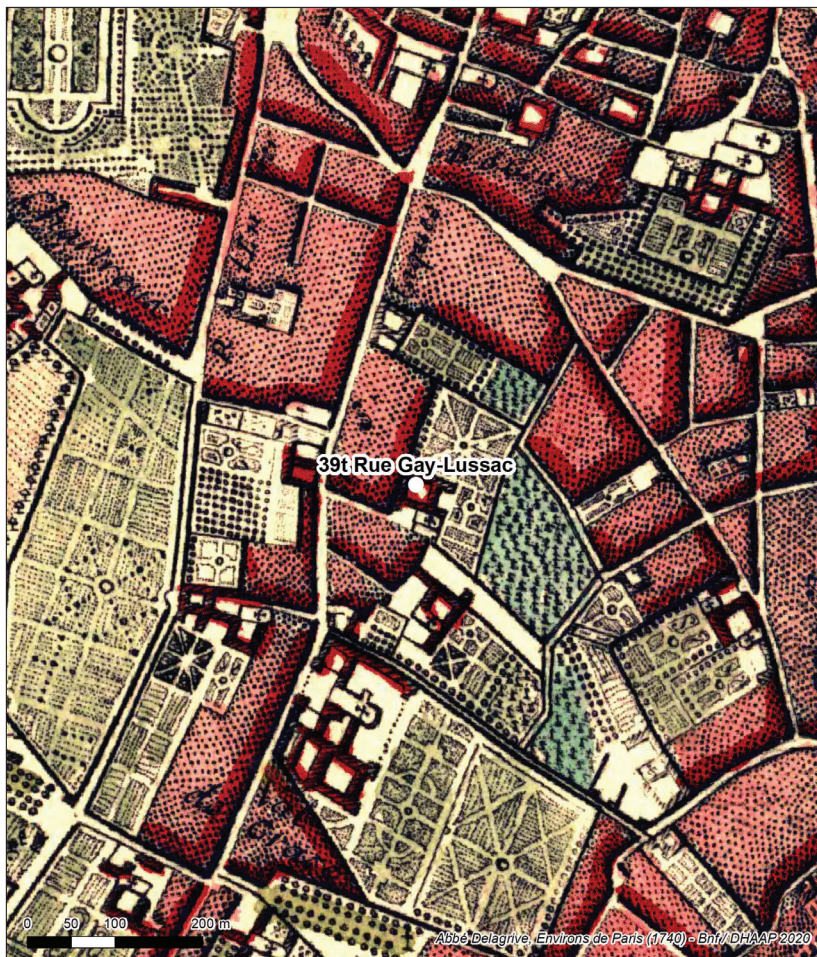


Fig. 15. Recalage de l'emprise sur le plan de De la Grive de 1740. DAO : Emiliè Cavanna, DHAAP.

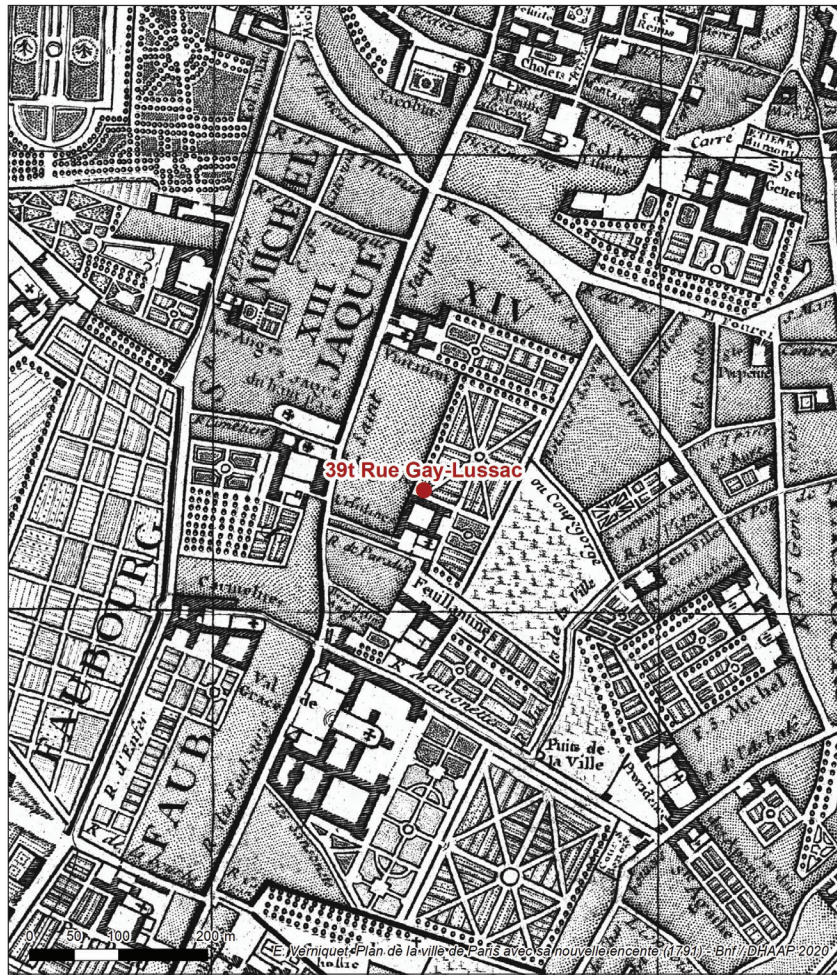


Fig. 16. Recalage de l'emprise sur le plan de Verniquet de 1790. DAO : Emilie Cavanna, DHAAP.

3.3.3 Une vaste excavation

Le terrassement de la tranchée de diagnostic a partiellement révélé une fosse de grande dimension (**US 1049**) qui recoupe la couche de terre végétale ancienne que nous avons restitué. Il n'est ainsi pas possible de savoir si cette couche était présente côté sud et de connaître sa relation avec la construction dont les sols sont conservés.

L'excavation a été observée sur toute la longueur de l'ouverture. Son remplissage, observé sur une hauteur de 2,50 m, est caractérisé par un pendage est-ouest et comprend successivement (de la base au sommet) :

- du sable ocre-rouge avec des fragments de TCA (**US 1009 / 1003**) : nous avons prélevé quatre fragments de brique dont deux avec estampille « EP » (**Fig. 17**) que nous n'avons pas réussi à identifier et un fragment de tuile plate ;
- des gravats de plâtre (**US 1002**) : le mobilier céramique est datable des XIX^e -XX^e s. avec présence d'un tesson antique résiduel ;



Fig. 17. Photo de l'estampille sur brique. Cliché : Marc Lelièvre, DHAAP.



- du limon très sableux gris brun (**US 1042**) avec à la base niveau du gravier incluant des ossements humains démobilisés (**US 1008**). Le mobilier céramique comprend des éléments résiduels antiques du I^{er} ou du début du II^e s. et un tesson des XVI^e - XVII^e s. (pichet en pâte sableuses à glaçure).





4. Synthèse et conclusion

Le diagnostic archéologique réalisé au 39 ter de la rue Gay-Lussac a permis de repérer une stratification sur une hauteur de 2 m.

La séquence antique est épaisse de 0,50 m, mais n'est conservée que dans la coupe orientale de l'ouverture. Trois phases ont néanmoins pu être distinguées : la première occupation est matérialisée par des structures en creux dont l'une est datée du milieu du I^{er} s. Deux phases de construction lui succèdent et comportent d'abord une construction en matériaux légers puis une avec un mur maçonné. Le mobilier fait ici défaut pour préciser la chronologie. Toutefois, l'hypothèse d'un rattachement à une zone d'habitat peut être proposée.

Le Moyen Age n'est pas représenté, même par du mobilier, contrairement à l'époque moderne. À cette période se rattachent deux constructions distinctes : la première est scellée par une couche que nous identifions comme de la terre végétale ancienne et que nous proposons d'associer au jardin du couvent des Ursulines construit au début du XVII^e s. Les bâtiments se situent vraisemblablement plus au sud de la reconnaissance.

La seconde construction, postérieure aux XVIII^e-XIX^e s., pourrait avoir une destination autre que domestique, sans que l'on puisse préciser plus.

Une vaste excavation des XIX^e -XX^e s. vient oblitérer les occupations antérieures.





5. Bibliographie

Biver 1975

Biver, Paul, et Marie-Louise Biver. *Abbayes, monastères, couvents de femmes à Paris : des origines à la fin du XVIIIe siècle*. Paris, France: Presses universitaires de France, 1975.

Busson 1998

Busson, Didier. Paris. Carte archéologique de la Gaule. Paris, France: Académie des inscriptions et belles-lettres : Ministère de la culture : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche : diff. Fondation Maison des sciences de l'homme

Busson 2019

Busson, Didier Auteur. *Atlas de Paris antique: Lutèce, naissance d'une ville*. Paris, France: Parigramme, 2019.

Celly 2003

Celly, Paul. « Paris 5e, 64 rue Gay-Lussac, 3 rue des Ursulines : [rapport de fouille] ». Pantin: Inrap CIF, 2003.

Jégou 1981

Jégou, Marie-Andrée. *Les Ursulines du faubourg Saint-Jacques à Paris 1607-1662*, Paris, 1981.

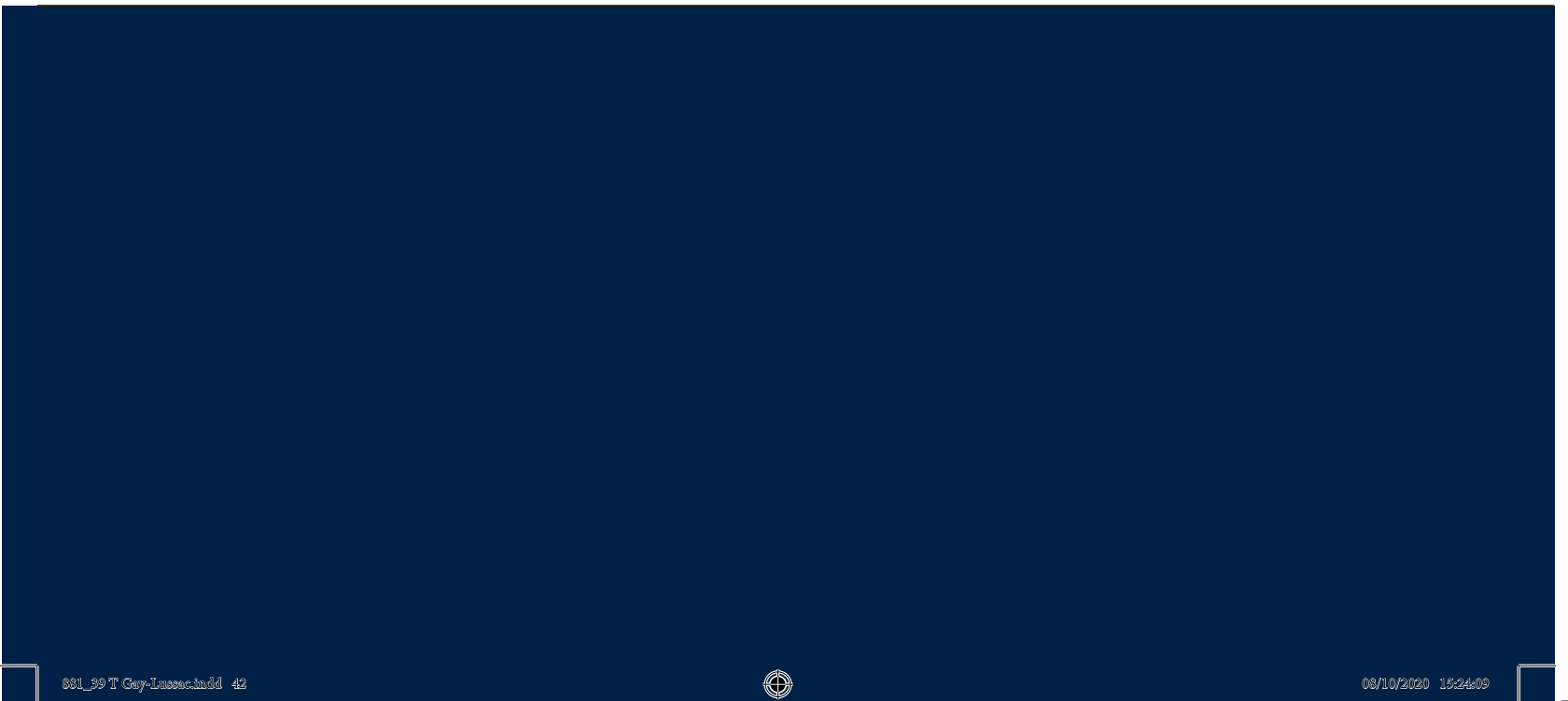


6. Liste des illustrations

Localisation de l'intervention sur un fond de plan au 1/25 000 (données CapGéo – Mairie de Paris). DAO : Emilie Cavanna, DHAAP.	9
Extrait du plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr).	10
Fig. 1. Localisation de l'intervention au 1/2500 sur le fond de plan de l'Apur (Atelier parisien d'urbanisme). Plan, Emilie Cavanna, DHAAP.	21
Fig. 2. Plan de situation. Plan, Document aménageur	22
Fig. 3. Plan du projet. Plan, Document aménageur.	24
Fig. 4. Plan général du diagnostic. Plan : Emilie Cavanna, DHAAP. DAO : David Couturier, DHAAP.	26
Fig. 5. Extrait de la carte géologique du secteur. Plan : Capgeo.	27
Fig. 6. Contexte archéologique antique. Plan : d'après Catalogue d'exposition « Construire à Lutèce », p. 21 . DAO : David Couturier, DHAAP.	28
Fig. 7. Extrait du plan des carrières et zones des terrains exposés à un risque naturel de Paris, Inspection Général des Carrières, ville de Paris, 1975, révisé en 1983. Feuille 26-48.	29
Fig. 8. Coupe 1 de la tranchée de diagnostic. Relevé : David Couturier, DHAAP. DAO : David Couturier, DHAAP.	30
Fig. 9. Coupes 2 et 3 cumulées de la tranchée de diagnostic. Relevé : Priscillia Debouige et David, DHAAP. DAO : David Couturier, DHAAP.	30
Fig. 10. Diagramme stratigraphique. DAO : David Couturier, DHAAP.	31
Fig. 11. La fosse 1013. Cliché : David Couturier, DHAAP.	32
Fig. 12. La structure en creux 1018. Cliché : David Couturier, DHAAP.	33
Fig. 13. Détail des couches antiques dans la coupe est. Cliché : David Couturier, DHAAP.	34
Fig. 14. La maçonnerie 1006 et les couches postérieures à l'Antiquité. Cliché : David Couturier, DHAAP.	37
Fig. 15. Recalage de l'emprise sur le plan de De la Grive de 1740. DAO : Emilie Cavanna, DHAAP.	36
Fig. 16. Recalage de l'emprise sur le plan de Verniquet de 1790. DAO : Emilie Cavanna, DHAAP.	37
Fig. 17. Photo de l'estampille sur brique. Cliché : Marc Lelièvre, DHAAP.	37



Inventaires techniques



1. Inventaire des unités stratigraphiques et structures archéologiques.

Les relations entre Unités Stratigraphiques sont présentées dans les diagrammes stratigraphiques.

US	Identification	Nature activité	FAIT	Nature du fait
1000	Terre végétale			
1001	Sol construit	Construction		
1002	Remblai		1049	Fosse
1003	Remblai		1049	Fosse
1004	Remblai			
1005	Remblai			
1006	Maçonnerie	Construction	1006	Mur
1007	Maçonnerie			
1008	Remblai			
1009	Remblai		1049	Fosse
1010	Remblai			
1011	Remblai			
1012	Remplissage		1013	Fosse
1013	Creusement	Indéterminée	1013	Fosse
1014	Creusement	Destruction	1014	Tranchée de récupération
1015	Remplissage			
1016	Creusement	Indéterminée		
1017	Remplissage		1018	Trou de Poteau
1018	Creusement	Indéterminée	1018	Trou de Poteau
1019	Creusement	Récupération	1019	Tranchée de récupération
1020	anomalie			
1021	anomalie			
1022	Sol			
1023	terrain naturel			
1024	Sol			
1025	Sol			
1026	Remplissage tr. récup.		1014	Tranchée de récupération
1027	Sol			
1028	Remblai			
1029	Sol	Construction		
1030	Remblai			
1031	Remblai			
1032	Remblai			
1033	US technique			
1034	Remblai			
1035	Remblai			
1036	Sol			
1037	Remblai			
1038	Sol ?			

1039	Remblai		1049	Fosse
1040	Remblai			
1041	Remblai			
1042	Remblai			
1043	Remblai			
1044	Remblai			
1045	Remblai			
1046	Remblai			
1047	anomalie			
1048	anomalie			
1049	Creusement		1049	Fosse
1050	Négatif			
1051	Négatif			

2. Inventaire technique et systématique du mobilier archéologique (ordonné par catégorie et US)

US	Nature du fait	FAIT	NR	Poids (en g)	Matériau
1002	Fosse	1049	23	2933	Céramique
1004			1	6	Céramique
1005			9	158	Céramique
1008			3	76	Céramique
1012	Fosse	1013	4	20	Céramique
1015			3	107	Céramique
1021			10	73	Céramique
1022			2	23	Céramique
1026	Tr. de récupération	1014	6	123	Céramique
1030			2	30	Céramique
1033			1	10	Céramique
1034			1	36	Céramique
1002	Fosse	1049	1	67	Fer
1012	Fosse	1013	4	31	Fer
1015			1	44	Fer
1022			1	8	Fer
1035			1	12	Fer
1012	Fosse	1013	3	63	Os animal
1034			1	47	Os animal
1002	Fosse	1049	10	749	Os humain
1008			15	575	Os humain
1015			2	18	Os humain
1002	Fosse	1049	1	265	Pierre
1011			1	40	Pierre
1009	Fosse	1049	5	1848	Terre cuite architecturale
1034			2	217	Terre cuite architecturale

1034			2	217	Terre cuite architecturale
1021			4	92	Torchis
1002	Fosse	1049	1	55	Verre
1011			8	26	Verre
1021			3	34	Verre

3. Inventaire des prélèvements

Néant.

4. Inventaire des documents graphiques (plans, relevés, minutes, dessins)

Minute	Intitulé	US	Echelle	Format	Support
1	Coupe	1005, 1006, 1003, 1023, 1012, 1013, 1037, 1036, 1040, 1034, 1041, 1007, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1045, 1035, 1044, 1043, 1038, 1039, 1047, 1049	1/20	A3	Calque
2	Coupe	1002, 1001, 1042, 1008, 1049	1/20	A3	Calque
3	Coupe	1046, 1042, 1049	1/20	A3	Calque
4	Coupe	1003, 1004, 1026, 1014, 1012, 1013, 1011, 1008, 1019, 1021, 1023, 1024, 1025, 1022, 1009, 1048, 1049	1/20	A3	Calque
5	Coupe	1008, 1009, 1021, 1049	1/20	A3	Calque

5. Inventaire des documents photographiques et audiovisuels

Cliché	description	US
1-2	vue d'ensemble avant terrassement (prise de l'ouest)	
	vue d'ensemble avant terrassement (prise de l'est)	
3-6	coupe sud du sondage en cours de réalisation	1001, 1002, 1042, 1008, 1003, 1004, 1026, 1014, 1012, 1013, 1046, 1023
7-9	coupe est du sondage en cours de réalisation	1005, 1006, 1003, 1023, 1012, 1013, 1037, 1036, 1040, 1034, 1041, 1007, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1045, 1035, 1044, 1043, 1038, 1039, 1047
10-13	vue en plan du niveau 1011	1011
14-15	vue en plan du niveau 1011 et coupe sud	1011, 1009, 1008, 1042, 1002

16-19	détail de la coupe sud après démontage du niveau 1011	1011, 1024, 1025, 1022, 1023, 1003, 1010
20-21	coupe sud du sondage	1011, 1024, 1025, 1022, 1023, 1003, 1010, 1002, 1042
22-26	détail coupe sud du sondage	1023, 1022, 1025, 1024, 1011, 1010
27-28	fosse 1013 après fouille	1012, 1013, 1006
29	fosse 1013 après fouille et coupe est de la tranchée de diagnostic	1005, 1006, 1003, 1023, 1012, 1013, 1037, 1036, 1040, 1034, 1041, 1007, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1045, 1035, 1044, 1043, 1038, 1039, 1047
30-34	fosse 1013 après fouille et coupes est et sud de la tranchée de diagnostic	1012, 1013
35-44	fosse 1013 après fouille et détail de la coupe sud de la tranchée de diagnostic	1012, 1013, 1023, 1026, 1014, 1004, 1003, 1011, 1024, 1025, 1022, 1048
45	trou de poteau fouillé par moitié	1018, 1017, 1023
46	trou de poteau fouillé par moitié	1018, 1017, 1023
47	trou de poteau fouillé par moitié	1018, 1017, 1023
48	trou de poteau fouillé par moitié	1018, 1017, 1023
49	trou de poteau fouillé par moitié	1018, 1017, 1023
50	trou de poteau fouillé par moitié	1018, 1017, 1023
51	trou de poteau fouillé par moitié	1018, 1017, 1023
52	trou de poteau fouillé par moitié	1018, 1017, 1023
53-56	fosse 1016 fouillée par moitié	1016, 1015, 1023
57-59	vue d'ensemble après ouverture (prise de l'est)	
60-61	vue d'ensemble après ouverture (prise de l'ouest)	
62-64	vue d'ensemble après ouverture (prise du nord)	
65-68	détail 1011 et niveaux inférieurs dans la coupe sud	1011, 1024, 1025, 1022, 1023, 1010
69-71	Vue d'ensemble de la tranchée prise de l'immeuble situé au nord	
70	Vue d'ensemble de la tranchée prise de l'immeuble situé au nord	
72-74	vue de la coupe sud après fouille en sape de la partie inférieure	1005, 1006, 1003, 1023, 1012, 1013, 1040, 1034, 1041, 1007, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1045, 1035, 1044, 1043, 1047

6. Inventaire de la documentation numérique

Description	Nature
74 fichiers numériques au format .jpg	Photographies de terrain
1 fichier texte en format .doc	Texte du rapport
4 fichiers en format .ai et 13 fichiers en .jpg	Illustrations du rapport

7. Inventaire de la documentation écrite

Sans objet